



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT ANNUEL **2025**

des services de l'État
en région **Occitanie**



Sommaire

Développer l'activité économique, l'innovation, l'emploi, la santé au travail et la lutte contre la fraude	7
- Partie 1 : Emploi, santé au travail et lutte contre la fraude	8
- Partie 2 : Développement économique, innovation, recherche	14
Renforcer la cohésion sociale, la solidarité, les dispositifs concernant l'asile ainsi que la santé de la population	19
Poursuivre la transition et la planification écologiques	31
Accompagner et soutenir les territoires	39
Développer une agriculture durable et la souveraineté alimentaire	55
Transformer les mobilités du quotidien	63
Diversifier la culture, le patrimoine, renforcer les actions dans le domaine du sport et en direction de la jeunesse	71
- Partie 1 : Culture, patrimoine	72
- Partie 2 : Jeunesse et sports	77
Annexe : liens vers les sites publiant les rapports d'activité des services régionaux	81



ÉDITO

Avec plus de 6,15 millions d'habitants, ses 13 départements et ses 4453 communes, la région Occitanie est une circonscription administrative sans équivalent. La région peut compter sur sa diversité territoriale pour conserver un très fort pouvoir d'attraction. L'Occitanie, c'est la deuxième forêt française, 220 km de côtes, le premier vignoble national, deux frontières (Espagne et Andorre) et des atouts géographiques et patrimoniaux majeurs. Elle est la première région française en nombre de biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et des sites remarquables sont en cours de reconnaissance : le Pic du Midi de Bigorre et le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne.

Elle s'appuie sur deux grands massifs structurants - les Pyrénées et le Massif central -, deux grands fleuves, la Garonne et le Rhône, et le linéaire exceptionnel du Canal du Midi.

Avec un PIB de 213,32 Mds € (2023), la région Occitanie, c'est également un dynamisme économique exceptionnel, porté par une filière aéronautique et spatiale qui constitue désormais une marque identitaire du territoire. La résilience de l'économie occitane s'explique aussi par une filière agroalimentaire représentée par des fleurons nationaux, des industries de santé en fort développement, un secteur de l'énergie décarbonée dynamique et l'existence d'un écosystème numérique centré sur l'intelligence artificielle.

Avec quelque 270 000 étudiants en enseignement supérieur, l'Occitanie est la troisième région française en nombre d'étudiants, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Toulouse et Montpellier accueillent une majorité de ces étudiants mais 20 % d'entre eux étudient dans l'une des 19 villes universitaires d'équilibre du territoire régional.

Les atouts du territoire ne doivent pas masquer les nombreux défis auxquels il est confronté et qu'il doit surmonter.

L'Occitanie se caractérise par un chômage élevé (9,4% en 2025 contre 7,9% en France). Le taux de chômage est particulièrement marqué sur l'arc méditerranéen. A l'inverse, on relève 4,8% de taux de chômage dans les zones d'emploi de Rodez et de Mende (taux parmi les plus faibles de France). 17,5% des habitants de la région vivent sous le seuil de pauvreté (contre 15,3% en France métropolitaine) : l'Occitanie est la troisième région la plus pauvre de France métropolitaine après la Corse et les Hauts-de-France. Le littoral et arrière-pays-méditerranéen cumulent chômage et poches de pauvreté urbaines parmi les plus importantes de France.

Sur la période récente, l'Occitanie est la troisième région française (hors Mayotte) où la population augmente le plus vite, derrière la Guyane et la Corse. Entre 2016 et 2022, la population régionale a crû

chaque année de 45 000 habitants supplémentaires (l'équivalent d'une ville comme Castres). C'est la seule région de France métropolitaine avec une croissance démographique continue jusqu'en 2060.

La région Occitanie est également singulièrement concernée par le changement climatique. Selon Météo-France, une augmentation de la température moyenne en France de 1,9°C se traduit en Occitanie par une hausse de 2,1°C, avec un impact marqué dans les zones du pourtour méditerranéen et la plaine de la Garonne. Cela se traduit par des phénomènes météorologiques beaucoup plus intenses et fréquents : pluies intenses, sécheresse des sols, vagues de chaleur, feux de forêts.

Sur le bassin Adour-Garonne, sans mobilisation collective autour de cet enjeu, ce sont 1,2 milliard de m³ d'eau qui viendraient à manquer à l'échelle du bassin à horizon 2050, ce qui correspond à peu près à la moitié des prélèvements actuellement effectués. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, les débits estivaux vont continuer à baisser de l'ordre de -10 % à - 60 % à l'horizon 2050 selon les cours d'eau.

Enfin, le territoire régional souffre de son éloignement des grands centres de décisions, comme Paris et les autres capitales européennes. Toulouse, est avec Rouen, la seule capitale régionale sans LGV. 34% des communes métropolitaines situées à plus de 5h de Paris par la route sont situées en Occitanie.

Le dynamisme démographique, le changement climatique et le déficit d'infrastructures sont de véritables défis pour l'action publique. Elles rendent indispensables une politique maîtrisée de développement du territoire et une mobilisation des acteurs locaux pour accompagner la nécessaire transformation d'un territoire sous pression, notamment du changement climatique.

Ces trois enjeux sous-tendent l'action publique en région, ses priorités et ses résultats, présentés dans ce document.

Les services de l'État et ses opérateurs ont travaillé, tout au long de l'année 2025, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à la préservation à court et moyen terme de leur qualité de vie pour les prochaines années. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur action constante et décisive dans la conduite des projets et des missions qui leur ont été confiées, pour la pleine réalisation des objectifs poursuivis au plus haut niveau de l'État.

Pierre-André DURAND,

préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

Développer l'activité économique,

L'INNOVATION, L'EMPLOI,

LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE



EMPLOI, SANTÉ AU TRAVAIL, LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Après la publication de la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023, une véritable coopération structurée de l'ensemble des acteurs s'est mise en place. C'est le nouveau réseau pour l'emploi. Il vise à développer une nouvelle offre sur un ensemble de services étendu : orientation, accompagnement, formation et insertion pilotés par l'opérateur France Travail, les Missions Locales, le réseau Cap Emploi, les collectivités territoriales et les porteurs de solutions sur les territoires sous l'animation des services de l'État.

Lors de l'année 2025, une attention des services de l'État s'est notamment intensifiée en direction de l'emploi des seniors, mais aussi de l'emploi des saisonniers, en raison de l'importance du secteur du tourisme en Occitanie. Les risques professionnels encourus par les jeunes ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

La lutte contre toutes les fraudes existantes dans le milieu du travail a également été intensifiée (travail illégal, sites internet, secteur de la formation, francisation..).

Enfin, sous l'impulsion de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), a été lancée « **team RH Occitanie** » afin de répondre au double objectif de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en répondant aux difficultés de recrutement des entreprises.

ALLER VERS UNE SOCIÉTÉ DU PLEIN EMPLOI

Poursuite de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi

En 2025, la Direction Régionale de l'Emploi des Entreprises et des Solidarités (DREETS) et France Travail, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'emploi, ont poursuivi la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, avec un double objectif : favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et répondre aux difficultés de recrutement des entreprises.

Une étape importante a été franchie : la nouvelle gouvernance, au plus près des bassins d'emploi,

est désormais déployée. La mise en place de l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA, en partenariat avec les conseils départementaux, progresse et une véritable offre d'appui aux entreprises est désormais opérationnelle dans tous les départements, avec « Team RH Occitanie » (<https://www.teamrh-occitanie.fr/>).

Le 4 décembre, un an après la création du Réseau pour l'emploi, l'État, le conseil régional, les départementaux, les partenaires sociaux, France Travail et l'ensemble des acteurs de l'emploi ont présenté en comité régional pour l'emploi (CRPE) leurs réalisations au service des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.



Favoriser l'emploi des salariés de 50 ans et plus

En Occitanie, comme ailleurs en France, les personnes de 50 ans et plus présentent un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne : 69 % des 50-64 ans sont en activité, mais seulement 37 % des 60-64 ans. Ce public, moins formé et plus exposé à l'usure professionnelle, est sur-représenté parmi les demandeurs d'emploi de longue durée, alors même que les entreprises connaissent de fortes tensions de recrutement et ont besoin de leurs compétences.

Dans le sillage du plan national pour l'emploi des 50 ans et plus, **une feuille de route régionale** a été élaborée par la DREETS, en collaboration avec le conseil régional et France Travail, pour lutter contre les stéréotypes, favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles.

Le 11 juin 2025, l'événement « **Faisons de l'expérience des 50 ans et +, un atout pour les entreprises** », organisé à la préfecture de région à Toulouse, a mis en lumière les enjeux de recrutement, de gestion des fins de carrière et de maintien en emploi.

L'emploi saisonnier, un enjeu de premier plan pour la région

Selon l'INSEE, l'Occitanie est la **3ème région française** ayant le plus recours aux travailleurs saisonniers, **avec près de 200 000 postes chaque année** (pour environ un million en France), dont 53 % dans le secteur du tourisme au sens large et 10 % dans l'agriculture. D'après France Travail, **43 % des projets de recrutement en 2025 étaient liés à une activité saisonnière** (soit un potentiel de 93 030 embauches), contre 31 % au



Emploi saisonnier : déplacement du préfet et de M Tognola DREETS à Saint-Pierre-sur-Mer le 21 mai 2025 pour une étape du bilan sur l'emploi saisonnier

niveau national (enquête « Besoins de main d'œuvre 2025 »). Les difficultés de recrutement demeurent récurrentes dans ces secteurs.

Depuis janvier 2024, un accord État-Région vise à renforcer l'attractivité des emplois saisonniers, et à favoriser la continuité des parcours. Cet accord mobilise largement les partenaires pour améliorer l'accompagnement des employeurs et des saisonniers à travers plusieurs leviers : formation, mobilité, logement, pluriactivité, conditions de travail, etc.

À l'occasion du premier anniversaire de cet accord, un point d'étape a été organisé le 21 mai à Saint-Pierre-la-Mer, dans l'Aude, en amont de la saison estivale. Pierre-André DURAND, préfet de région, et Florence Brutus, vice-présidente du conseil régional en charge du tourisme durable, du thermalisme, des loisirs et du SRADDET, ont mis en lumière les actions

engagées dans les territoires (forums de l'emploi, des formations, et actions portant sur le logement et la mobilité des saisonniers). Exemple le Forum littoral de l'emploi saisonnier.

PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Lutter contre les fraudes au travail illégal

En 2025, l'unité régionale de lutte contre le travail illégal de la DREETS Occitanie a réalisé 684 interventions sur les thématiques de la lutte contre le travail illégal et du respect des règles du détachement transnational de salariés. Cette unité de contrôle intervient sur toute la région en complémentarité de l'action des DDETS(PP) au niveau départemental, pour mieux lutter contre les fraudes complexes.

Au total, avec l'activité des services d'inspection du travail en département, un peu plus de **1 100 courriers de rappel des règles** ont été adressés aux structures contrôlées, 60 procès-verbaux d'infractions ont été relevés en vue de poursuites pénales et 61 rapports établis en vue de poursuites administratives.

Lutter contre les accidents du travail graves et mortels en protégeant les jeunes en particulier

Avec en moyenne deux accidents mortels et plus de 900 accidents du travail par semaine en Occitanie, la santé et la sécurité au travail demeurent un enjeu majeur.

Face à une fréquence plus élevée **des accidents touchant les 18-24 ans**, le Plan Régional de Santé au Travail (PRST) Occitanie vise à instaurer une culture de prévention en ciblant les jeunes, les établissements de formation et les entreprises d'accueil.

En 2025, **plus de 1 200 maîtres d'apprentissage, tuteurs, enseignants, apprentis et stagiaires ont été sensibilisés** grâce à des interventions dans les lycées professionnels et centres de formation d'apprentis (CFA), des webinaires, des « villages prévention » et un outillage spécifique. Une campagne de communication digitale, « Non mais c'est quoi ce travail !!? », a été déployée pour sensibiliser les jeunes aux risques professionnels. Un volet dédié à la prévention des violences sexistes et sexuelles en apprentissage a également été lancé afin de former les équipes et les apprentis des CFA volontaires.

Par ailleurs, près de **400 contrôles** ont été réalisés par les agents de l'inspection du travail au cours de campagnes ciblant les jeunes et les apprentis.

Enfin, un partenariat avec les rectorats de Toulouse et de Montpellier est en cours de structuration, permettant aux agents de l'inspection du travail d'intervenir dans les lycées professionnels pour sensibiliser les élèves.





LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Contrôler les acteurs de la formation professionnelle

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DREETS Occitanie assure l'enregistrement et le suivi administratif de l'activité des organismes de formation. Il réalise également le contrôle administratif et financier des acteurs de la formation professionnelle et informe les usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) sur la réglementation applicable.

La lutte contre la fraude aux fonds publics de la formation professionnelle constitue un enjeu majeur, afin de garantir une utilisation efficace des financements et d'assurer la qualité des formations suivies et certifiées.

Cet enjeu se renforce dans un contexte d'augmentation soutenue du nombre

d'organismes de formation en Occitanie depuis 2018. En 2025, **4 907 déclarations d'activité** ont été reçues (contre 4 669 en 2024), donnant lieu à 1 531 décisions de refus d'enregistrement.

Par ailleurs, **94 contrôles approfondis ont été menés en 2025**, aboutissant à des demandes de reversement au Trésor public pour un montant de 4 732 664 €.

Lutter contre les pratiques trompeuses de « francisation »

En 2025, le contrôle de l'origine des produits a de nouveau constitué un axe majeur de travail pour les enquêteurs de la DREETS, des DDETSPP et des DDPP, dans un contexte agricole particulièrement tendu. Les pratiques de francisation fragilisent, en effet, la confiance des consommateurs dans le « fabriqué en France » et dans l'authenticité

des produits « locaux », tout en déstabilisant les producteurs.

Elles recouvrent des méthodes, telles que l'étiquetage trompeur, le non-respect des règles de traçabilité ou la manipulation de documents de facturation, nécessitant des investigations minutieuses.

Les contrôles menés au niveau régional et départemental portent sur un large éventail de denrées alimentaires (viandes, fruits et légumes, vin, miel, huile d'olive vierge, produits de la pêche et de l'aquaculture), ainsi que sur l'origine de produits non alimentaires.

En 2025, plus **de 700 établissements ont ainsi été contrôlés en Occitanie.**

Consommation : assurer la même protection du consommateur sur internet qu'en magasin

En matière de protection des consommateurs, un enjeu est devenu

central : le contrôle des plateformes numériques. Dans un contexte où les usages digitaux se multiplient, la DREETS, les DDETSPP et les DDPP se mobilisent pour assurer au consommateur la même protection sur internet qu'en magasin.

Ainsi, près **d'une centaine de contrôles** ont été réalisés en Occitanie en 2025, notamment sur certaines pratiques de vente en ligne (le « dropshipping » ou livraison directe), les faux avis de consommateurs, ou encore les pratiques commerciales des influenceurs.

Grâce à un accompagnement pédagogique – avertissements, injonctions – de nombreux professionnels ont pu se remettre en conformité, et plusieurs procédures contentieuses ont également été engagées.



« Grâce à signal.conso.gouv.fr, on vient de me rembourser des billets d'avion achetés sur internet il y a deux ans. C'est la fin heureuse d'une démarche introduite il y a plus d'un an et qui était dans une impasse. Je vous remercie à nouveau pour votre action ! »

Thomas Tritscher



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION, RECHERCHE

Les services de l'État en région pilotent plusieurs dispositifs de soutien aux entreprises, en cohérence avec les objectifs de réindustrialisation et de compétitivité des entreprises portés par le Gouvernement. L'État apporte également son soutien à la recherche et l'innovation des entreprises, notamment via des outils fiscaux incitatifs.

D'un point de vue plus défensif, les services de l'État sont également mobilisés pour soutenir les entreprises en difficulté, à travers un arsenal fiscal adapté et un accompagnement dédié. L'État mène par ailleurs une politique volontariste de sécurité économique, afin d'appuyer les entreprises stratégiques à faire face aux menaces croissantes qu'elles rencontrent.

INVESTIR DANS LES FILIÈRES D'AVENIR : LE PLAN « FRANCE 2030 »

Lancé fin 2021, et doté de **54 Mds€**, le plan d'investissement France 2030 vise à renforcer la capacité d'innovation de l'industrie française, à favoriser l'investissement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique de l'industrie.

À l'échelle régionale, la coordination de France 2030 est assurée, pour l'État, par le référent régional au sein du SGAR, avec l'appui du service économique de l'État en région (SEER) au sein de la DREETS. Il est chargé du suivi des filières et projets industriels stratégiques, et assure le lien vers les dispositifs adéquats et faire le lien avec les opérateurs nationaux pour les orienter vers les dispositifs appropriés.

Au niveau départemental, cette action est relayée par le **réseau des sous-préfets référents « France 2030 et accélération des projets industriels »** qui assurent notamment la détection et l'orientation des projets, en vue de faciliter leur implantation.



L'Occitanie est impliquée dans tous les objectifs de France 2030, et contribue notamment aux résultats nationaux. Fin 2025, le montant des aides accordées en Occitanie s'élève à près de **2,37 Mds€** soit 715 % des montants alloués nationalement. Concrètement, ce sont **1 015 lauréats soutenus**, ce qui place l'Occitanie au quatrième rang des bénéficiaires de France 2030, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, et devant la Nouvelle-Aquitaine, le Grand-Est et la région PACA.

France 2030 bénéficie à l'ensemble des secteurs d'activité de la région, et notamment **l'aéronautique** (372 M€), **la santé** (302 M€), **le spatial** (294 M€) ainsi que **les énergies renouvelables et l'hydrogène vert** (275 M€), en cohérence avec les atouts économiques et industriels de l'Occitanie.

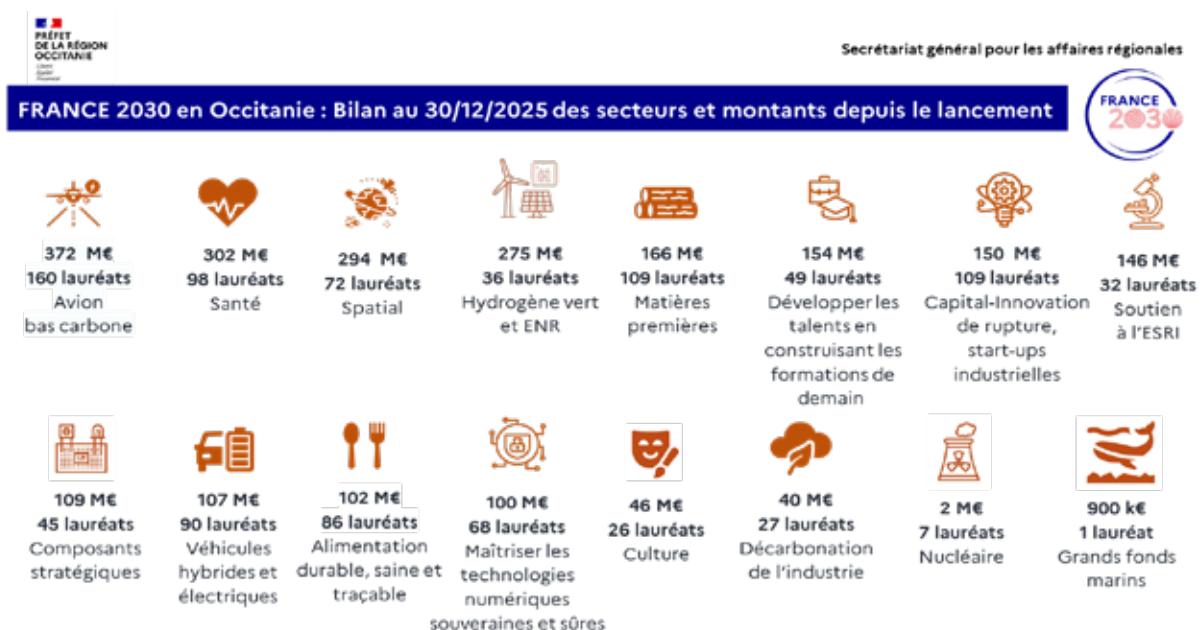
D'un point de vue géographique, malgré une concentration naturelle des aides sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, l'ensemble des départements d'Occitanie bénéficient du soutien de France 2030.

Les services de l'État en région sont également mobilisés sur le volet régionalisé de France 2030. Doté de **88 M€** et financé à parts égales par l'État et le conseil régional, ce volet régionalisé se matérialise par deux appels à projets (AAP) : l'AAP « Innovation », ciblant principalement les projets mono-partenaires de PME, et l'AAP « I-Démo régionalisé », à destination des projets en consortium entre entreprises et laboratoires de recherche. Fin 2025, ce volet régionalisé de France 2030 dénombre **183 lauréats** désignés par le préfet de région et la présidente du conseil régional, pour un montant d'aide de **47,4 M€**.

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le soutien à l'innovation est un levier central de compétitivité et de souveraineté technologique pour les entreprises françaises. En région Occitanie, l'action de l'État, à travers la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), vise à favoriser la transformation des résultats scientifiques en innovations concrètes, à renforcer les liens entre monde académique et tissu économique, et à faire émerger un écosystème régional attractif. Il accompagne ainsi des actions ciblées au sein du programme France 2030, telles que les 2 Pôles Universitaires d'Innovation et les 2 sociétés d'accélération du transfert de technologie.

L'État mobilise des outils fiscaux pour inciter les entreprises à investir dans la recherche et le développement qui bénéficient en Occitanie d'une forte attractivité : plus de 1 400 entreprises ont eu recours au crédit d'impôt recherche (CIR), représentant 8,7 % des bénéficiaires nationaux pour 1,98 Md€



de dépenses déclarées. Le crédit d'impôt innovation (CII) a, quant à lui, profité à 878 entreprises régionales, pour un total de 124 M€ de dépenses. Par ailleurs, 374 entreprises ont bénéficié du statut de jeune entreprise innovante (JEI), illustrant le dynamisme de la jeune recherche entrepreneuriale régionale.

En matière de soutien direct à la recherche, l'État finance des projets de recherche à fort potentiel et déploie des actions d'accompagnement de la recherche partenariale. Ainsi, la loi de programmation pour la recherche (LPR) 2021-2030 a placé parmi ses priorités, **le doublement du nombre de doctorants financés d'ici 2030**, et particulièrement l'accroissement du nombre de contrats doctoraux en conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formations par la Recherche). En Occitanie, cette ambition qui s'était traduite de 2020 à 2024 par une augmentation de près de 30 % du nombre de contrats de thèse CIFRE, a vu une légère diminution en 2025, avec 219 nouvelles conventions portées par des structures d'Occitanie (laboratoires, entreprises), dont 134 par des entreprises régionales (236 en 2024). Néanmoins, ce fléchissement, conjoncturel et national, n'a pas été observé pour les PME et TPE, qui ont accru leur recours à cet outil, traduisant ainsi le dynamisme de l'écosystème et témoignant d'une diffusion croissante de la culture scientifique dans le tissu économique régional.

PROTÉGER NOS ENTREPRISES FACE AUX RISQUES ET AUX MENACES

Dans un contexte de stagnation de l'activité économique en France, la situation arrêtée au quatrième trimestre 2025 fait

état d'une résilience des entreprises en Occitanie qui suit la tendance nationale, **avec une croissance sur un an de +1,5 %**. Néanmoins l'année 2025 a vu les défaillances d'entreprises progresser de +3,6 % en Occitanie (contre +3,1 % au niveau national). La région se place au 3ème rang derrière les Pays-de-la-Loire et la Nouvelle-Aquitaine. Les secteurs industriels les plus touchés sont l'agroalimentaire, la mécanique industrielle et les machines-outils, l'automobile.

L'action de la DRFIP :

Le dispositif d'accompagnement fiscal des PME (AFPME), porté par la direction régionale des finances publiques (DRFIP), constitue un levier essentiel d'accompagnement des entreprises, en fournissant à des entreprises des réponses personnalisées et adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent. En 2025, un peu plus de 200 entreprises ont ainsi bénéficié de « rescrits » ou de réponses d'ordre général, et ce sont près de 600 entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement depuis la mise en place du dispositif.

En parallèle, les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (CDED) maintiennent leur action auprès des entreprises fragilisées en relation avec l'ensemble des acteurs économiques locaux. En 2025, le nombre d'accompagnements a diminué de **près de 40 %** sur un an, dans un contexte économique et géopolitique marqué par l'incertitude et l'attentisme des entreprises, alors que le nombre de saisines des commissions des chefs de services financiers (CCSF) a globalement augmenté d'environ 30 % en Occitanie, cette hausse étant plus marquée dans les départements de l'est de la région.

Le rôle des deux commissaires aux restructurations :

Deux commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), positionnés auprès du préfet de région et rattachés à la DREETS, accompagnent prioritairement les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. En 2025, ils ont suivi **120 entreprises**, dont la moitié a bénéficié d'un accompagnement particulier. Dans ce contexte économique marqué par une croissance atone, les deux CRP ont centré, cette année, leur action sur le renforcement de la détection précoce des entreprises en difficultés. Dans ce cadre, ils ont organisé le 14 mai 2025 une réunion des représentants du monde économique en Occitanie, présidée par le préfet de région et le conseil régional, qui a permis de présenter la conjoncture économique, d'écouter les besoins des entreprises et de rappeler les dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté, existants.

Dans un contexte de menaces hybrides et d'intensification des risques concurrentiels, la sécurité économique est demeurée une priorité forte de l'État en 2025. Sous la coordination du préfet de région et avec l'appui des deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE), rattachés à la DREETS, les services de l'État ont conduit des actions de sensibilisation ciblées, touchant plus de 1 800 personnes en 2025.

La coordination régionale a renforcé la détection des alertes au travers notamment de la tenue régulière de comités régionaux de sécurité économique et de comités départementaux. Chaque alerte sur des actifs sensibles en région a donné lieu à une évaluation spécifique, parfois suivie d'actions de remédiation, afin de préserver les intérêts économiques stratégiques du territoire.

Enfin, en 2025, le comité régional de sécurité économique plénier a étendu ses actions, en intégrant les organismes nationaux de recherche.



Le préfet de région et le conseil régional ont réuni le 14 mai 2025 les représentants du monde économique en Occitanie

Renforcer la cohésion sociale,
LA SOLIDARITÉ,
LES DISPOSITIFS CONCERNANT L'ASILE
AINSI QUE LA SANTÉ DE LA POPULATION



RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ, LES DISPOSITIFS CONCERNANT L'ASILE AINSI QUE LA SANTÉ DE LA POPULATION

Au cœur des politiques publiques, l'État a mobilisé en 2025 ses services pour coordonner et structurer les réponses à apporter aux enjeux de cohésion sociale, de solidarité et de santé afin de lutter concrètement contre les inégalités, de prévenir l'illettrisme, de progresser vers plus d'égalité femmes-hommes et de préserver la santé de tous.

L'État représenté par le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, a poursuivi son action en direction des publics les plus vulnérables (13 contrats locaux de sécurité signés), au soutien des cantines rurales à tarification sociale par exemple.

L'enjeu poursuivi par les services associés à l'État (ARS) a été de financer des réaménagements ou des créations de nouvelles structures, grâce au Ségur de la santé de 2024.

Dans le cadre de l'égalité femmes-hommes, le développement d'un réseau interministériel, sous l'égide de la directrice régionale aux droits des Femmes et à l'égalité (DRDFE), a permis en outre, d'intensifier le soutien apporté par l'État aux femmes victimes de violence ainsi que de concourir au développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Le commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région Occitanie a en charge la coordination interministérielle des services de l'État régionaux mobilisés dans la lutte contre la pauvreté et des politiques publiques concourant à la lutte contre la pauvreté d'une part, et la conduite à l'échelle départementale des contrats et des pactes locaux des solidarités en appui aux préfets de département d'autre part.

L'année 2025 a été caractérisée par la poursuite des contrats locaux des solidarités 2024-2027 (CLS), conclus avec

les 13 départements de la région Occitanie ainsi que les métropoles de Toulouse, Montpellier et la communauté urbaine de Perpignan. Cette contractualisation est étroitement articulée avec les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance et les conventions départementales pour l'insertion et l'emploi, qui contribuent fortement à la lutte contre la pauvreté. La contractualisation représente plus de **30 M€ de subventions de l'État**, au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, le commissaire à la lutte contre la pauvreté est en charge de la promotion, de la mise en œuvre et de



la relation partenariale concernant l'ensemble des actions des **25 mesures du Pacte des solidarités décliné en région Occitanie**.

Il s'agit en particulier des pactes locaux des solidarités conclus avec les 30 intercommunalités les plus pauvres de la région pour un **budget de 1,7 M€ de subventions**, du soutien financier **aux cantines à tarification sociale en milieu rural pauvre**, avec plus de 830 communes de la région, **pour un budget annuel de plus de 6 M€**. Par ailleurs, le commissaire à la lutte contre la pauvreté nourrit des coopérations approfondies avec l'ensemble des directions régionales de l'État, par exemple en matière de démocratisation de la culture avec la DRAC, ou de transition écologique solidaire avec l'ADEME.

L'Etat a aussi assuré le développement d'actions en faveur de la prévention de cette pauvreté, dans l'accompagnement

de l'accès au logement des personnes les plus vulnérables, qui est une priorité nationale. Les mesures qui sont menées sont conduites essentiellement par la DREETS Occitanie. :

L'accès rapide à un logement autonome et pérenne est un élément déterminant de la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement. La DREETS poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale du « Logement d'abord » en lien étroit avec la DREAL et les DDETS(PP) pour favoriser la mobilisation du parc social et développer des solutions de logement adaptées.

En 2025, plus de 1 400 personnes issues de l'hébergement généraliste et près de 800 en situation de sans-abrisme ont pu accéder au parc social.

Par ailleurs, la dynamique d'intermédiation locative s'est maintenue avec plus de 630 nouvelles places, s'ajoutant aux

1 000 créées depuis 2023 dans le cadre du plan Logement d'abord, tandis que les pensions de famille constituent une offre particulièrement adaptée aux personnes ayant un long parcours de rue ou de grande précarité (400 nouvelles places créées en Occitanie depuis 2023, dont 71 en 2025).

Préserver la santé des populations

Miser sur la prévention

Face à une double vulnérabilité climatique et sociale, la région observe des impacts sanitaires accrus, renforçant la nécessité d'une lutte anti-vectorielle s'inscrivant dans la durée et intégrée au plan ORSEC.

L'ARS anticipe également **les enjeux de qualité de l'eau** avec la recherche de 20 PFAS et des actions correctives rapides en cas de nonconformité. L'ensemble s'inscrit dans une approche « One Health ».

La prévention est par ailleurs au cœur de la politique de l'ARS Occitanie, portée notamment par les contrats locaux de santé au plus près des territoires. Plus de 60 % de la population est couverte par un contrat local de santé, avec un objectif de couverture totale de la Région.

L'ARS a ainsi engagé et soutenu financièrement quelques actions phares, notamment en matière de :

1- Bons réflexes santé en Occitanie à hauteur de 574 852 €, en 2025

Des actions de prévention et de promotion de la santé dans toute

l'Occitanie, ont été portées toute l'année par les acteurs du terrain, dans les suites de l'opération « bon été, bons réflexes » sur plusieurs thématiques : moustiques, qualité de l'air intérieur, dépistage des cancers, vaccination, risques cardiovasculaires, sport-santé...

2- Prévention des cancers : 8,127 M€ ont été mobilisés en 2025, dont 0,76M€ pour les mammobiles, afin d'agir sur les déterminants des cancers, de promouvoir le dépistage des cancers et notamment renforcer « l'aller vers » dans les territoires ruraux pour le dépistage organisé du cancer du sein.



3- Sport Santé : 1,12 M€ ont été attribués pour 53 « maisons sport santé » en 2025

Il s'agit de la mise en place des « maisons sport santé » dans tous les départements, afin de faciliter et promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé et à l'activité physique adaptée.

4- Lutte contre les addictions : 12,23 M€ ont été déployés en 2025 (dont 2 089 753 € issus du Fonds de Lutte Contre les Addictions)

Une feuille de route régionale a été mise en œuvre autour de 5 axes :

- consolider les partenariats, les

connaissances et la coordination entre les différents acteurs,

- prévenir les conduites addictives chez les jeunes,
- prévenir et réduire les risques dans les différents milieux de vie,
- renforcer les actions en direction des publics vulnérables,
- poursuivre la lutte contre le tabac, en lien avec les orientations nationales et en particulier, campus sans tabac et lieux sans tabac.



129 projets de rénovation ou reconstruction cofinancés par l'ARS, les conseils départementaux et la CNSA sont en cours.

Cette modernisation des établissements s'opère en complément d'une stratégie de maintien à domicile reposant sur **33 Centres de Ressources Territoriaux (CRT)** déployés et le déploiement du **programme de prévention de la perte d'autonomie, ICOPE**, porté par l'**IHU HealthAge** de Toulouse, exclusivement dédié au vieillissement.

L'espace « territoire démonstrateur de l'autonomie » en Aveyron, signé en juillet 2025 par le président du conseil départemental, la préfète et le directeur général de l'ARS, en présence

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES ÂGÉES, À DOMICILE COMME EN EHPAD

L'ARS Occitanie a mené et poursuivra en lien avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et les conseils départementaux, une politique volontariste face à la perte d'autonomie.

L'ensemble des **824 EHPAD ont été inspectés en 2025**, confirmant une situation globalement maîtrisée.



de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des personnes âgées, a concrétisé l'ambition de structurer une offre intégrée pour les personnes âgées fragiles et les personnes en situation de handicap, via le déploiement de centre de ressources territoriaux, dans les six territoires du département en visant à dégager un modèle innovant reproductible nationalement.

L'ARS a ainsi mobilisé plus de **15 M€** sur le Fonds d'Intervention régional (FIR) et **1,7 Md€** sur l'Objectif National de dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser l'inclusion et l'accès aux soins des personnes âgées

Afin de soutenir les aidants familiaux, des pôles partenaires aidants sont développés et projetés dans tous les départements (projet « Bulles de répit »).

INVESTIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ D'OCCITANIE

Le système hospitalier régional s'est engagé dans une phase de redressement financier et de modernisation. Le CHU de Nîmes est excédentaire et ceux de Montpellier et Toulouse en voie d'équilibre, tandis que plusieurs centres hospitaliers (Carcassonne, Albi, Béziers et Perpignan) voient leur activité progresser.

Cette dynamique s'appuie sur **des investissements** sans précédent : **1,6 Md€ du Ségur ont été engagés en Occitanie, environ 60 établissements hospitaliers et 100 établissements et services médico-sociaux** ont été et sont accompagnés dans leurs projets immobiliers, avec des chantiers majeurs (CHU Montpellier, CHU Toulouse, CH



Tarbes-Lourdes, CH Montauban, CH Auch, CH Millau–Saint-Affrique).

Le conseil régional Occitanie participe à cet effort financier à hauteur de 65 M€ dans le cadre du CPER ainsi que plusieurs départements.

Ainsi, 2025 a vu l'aboutissement de :

- **la construction du centre gérontologique le Roussillon** à Perpignan, en partenariat avec l'association Joseph Sauvy, un projet mixte sanitaire médico-social de modernisation des services dédiés à la prise en charge de nos aînés. Ce nouveau centre gérontologique consolide la filière sur le territoire en regroupant, au sein d'un même bâti, des lits d'EHPAD, des lits d'Unités de Soins de Longue Durée (ULSD), un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), c'est-à-dire un espace aménagé adapté, des places d'accueil de jour, mais également un cabinet dentaire et un accès télé-médecine. Il permettra de renforcer des activités de prévention via l'activité physique, l'alimentation, le repérage et la prise en charge précoce de pathologies gériatriques.

- **la reconstruction de l'hôpital de Lavelanet** qui vient renforcer l'offre de santé de proximité en intégrant une diversité de services et une approche durable. L'offre sanitaire existante est ainsi confortée et sera étendue avec l'installation de 30 lits supplémentaires de soins de longue durée. Grâce à ces éléments forts d'attractivité, les populations locales auront la certitude de disposer d'une offre sanitaire de proximité étoffée, prévoyant, outre les services de médecine et de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)

existants, la réouverture des soins d'urgence, l'accès à de l'imagerie conventionnelle et de coupe (installation d'un scanner).

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences :

Selon l'étude n° 80, publiée en février 2026, par la Statistique publique de la sécurité intérieure (SNSSI), le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité a été multiplié par 2,6 au cours des dix dernières années, passant de 51 900 en 2016 à 132 300 en 2025.

Dans ce contexte, l'État en Occitanie a pour objectif de renforcer la prévention des violences ainsi que d'assurer une protection intégrale et immédiate des femmes victimes sur l'ensemble du territoire.

A cette fin, les services de l'État s'attachent à consolider et structurer des partenariats interministériels, afin de renforcer le maillage territorial et de garantir une prise en charge coordonnée, opérationnelle et globale des victimes, tout au long de leur parcours.

L'action de l'État en Occitanie repose également sur le soutien à des actions concrètes en faveur d'une prise en charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violence.

En 2025, l'État s'est mobilisé en Occitanie en s'appuyant sur deux leviers :

Le premier levier repose sur le renforcement du **maillage territorial et sur l'articulation interministérielle**. Sur l'ensemble du territoire, des plans et conventions ont été déployés afin d'impulser et de structurer la lutte contre les violences. La cohérence de ces dispositifs repose sur la qualité de la coordination entre les acteurs ainsi que sur la complémentarité de leurs champs de compétences respectifs : FSI, magistrature, professionnels de santé, travailleurs sociaux et associations.

Au niveau territorial, les actions menées par les préfets, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs, s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. A titre d'exemple, **la Charte d'engagement** pour la prise en charge, la mise à l'abri, l'accompagnement et l'accès au logement des femmes victimes de violences en Haute-Garonne, **le plan départemental de**

lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les Hautes-Pyrénées, ou encore la **convention Élus Ruraux Relais de l'Égalité (Erre) dans le Tarn**, illustrent les initiatives partenariales qui réunissent l'État, les collectivités, les élus(e)s, les associations, vers un engagement commun en faveur de la prévention, de la protection et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces initiatives partenariales s'illustrent par le soutien d'actions concrètes au plus près des publics concernés. **Le 3 mars 2025, le préfet de région Occitanie a ainsi inauguré la première structure sur le périmètre Occitanie Ouest, d'accueil et de prise en charge dédiée aux femmes victimes de violences, pilotée par le CHU de Toulouse.**

En réunissant en un même lieu des compétences médicales,



Inauguration de la Maison des femmes de Toulouse



psychologiques, sociales et juridiques, **la Maison des Femmes/Santé de Toulouse** propose un parcours de soins sécurisé et coordonné, qui s'inscrit en complémentarité de l'offre associative déjà développée sur le bassin toulousain.

- L'État se mobilise également à l'occasion de temps forts afin de rendre visible et faire connaître son implication en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. **Le 25 novembre 2025**, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la préfecture de région, la cité administrative Michel Debré de Toulouse ainsi que la préfecture de l'Hérault, ont été illuminées en orange, couleur emblématique promue par l'Organisation des Nations Unies.

Des résultats probants

Outre le fait que l'État soit mieux identifié dans le pilotage de cette politique, le réseau de la direction régionale aux droits des femmes ainsi



que des délégués départementaux dans l'animation de ces actions sur le territoire, une Maison des femmes/Santé, portée par le CHU de Toulouse et majoritairement financée par l'État, a permis d'accueillir 450 femmes sur sa première année, en sus des femmes accueillies dans les départements de l'Ariège, du Gard, et de l'Hérault.



Dans le département du Gers, la première Maison des femmes/Santé a également ouvert ses portes en 2025.

La mise en place de référents Egalité au sein de l'État et de ses établissements publics, prévue par la circulaire du 30 novembre 2019

Pour animer sa politique publique à caractère interministériel et partenarial sur l'ensemble du territoire, l'État pilote et anime des réseaux interprofessionnels engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces réseaux sont composés de services de l'État, de collectivités territoriales ou encore d'associations locales.

A travers le pilotage de réseaux régionaux et départementaux, l'État vise à encourager la mobilisation des

services, des directions, et collectivités tel que le définit le plan interministériel **« Toutes et tous égaux »**, à favoriser la montée en compétences et l'outillage des membres dans une approche intégrée en proximité des besoins et des territoires, à guider vers des actions opérationnelles.

Sous le pilotage des délégués départementaux aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la mise en place de ces réseaux de professionnels favorise ainsi le développement de dynamiques partenariales riches et structurantes de cette politique publique :

- à l'échelle régionale, le réseau **« RESO »**, piloté par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, constitue le réseau interministériel dédié à l'égalité entre

les femmes et les hommes (Etat, établissements publics, collectivités territoriales, acteurs associatifs, entreprises).

- **à l'échelle départementale**, la mise en œuvre de la politique publique s'appuie également sur l'animation de réseaux de référents égalité, qui contribuent à renforcer la capacité d'action territoriale. A titre d'exemple, en Haute-Garonne, le réseau « Egalité sur son 31 », composé d'une quarantaine de référentes et référents égalité, est piloté par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il permet d'impulser et de structurer le déploiement d'initiatives en faveur de l'égalité. Dans le département du Gers également, le réseau « Réseaulument égalité », permet de développer une approche intégrée de l'égalité en mettant en synergie l'ensemble des partenaires.

En mars 2025, le préfet de région a accueilli en préfecture de région, la 1ère séquence de valorisation de ces réseaux interprofessionnels existants au niveau régional et départemental composé d'une centaine de professionnels.

Au total, ce sont 7 réseaux territoriaux, issus du Gers, du Tarn, de la Lozère, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne et de l'échelon régional qui ont été représentés. Les forces de l'ordre, l'Éducation nationale, les directions régionales de l'État, l'INSEE, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises, des universités, l'ARCOM, le CROUS, l'INSERM, ainsi que la MSA étaient présents.

A l'occasion de cette action du 14 mars 2025 du préfet de région, une centaine de professionnels ont été réunis (échanges et partage de bonnes pratiques).



Réunion préfet avec l'ensemble des partenaires

FAIRE RECULER L'ILLETTRISME EN OCCITANIE

Lutte contre l'illettrisme et développement des compétences de base : une mobilisation territoriale renforcée en 2025

Les services de l'État demeurent fortement mobilisés en Occitanie dans la lutte contre l'illettrisme, à travers une action coordonnée, ancrée dans les territoires et attentive aux publics prioritaires. Cette politique publique vise à garantir à chacun la maîtrise des compétences de base, condition essentielle de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits et de l'autonomie. Elle repose sur une approche transversale associant éducation, formation, emploi, cohésion sociale et inclusion numérique, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les opérateurs de l'insertion et les partenaires sociaux.

Animée au niveau national par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), la gouvernance régionale s'est consolidée autour de coopérations

renforcées avec les services de l'État et les acteurs territoriaux.

En 2025, l'action de l'ANLCI en Occitanie s'est déployée dans une dynamique partenariale consolidée, au plus près des territoires et des publics prioritaires. L'année des jeunes a structuré les interventions, en s'appuyant sur les données objectivées qui a mis en lumière l'ampleur des difficultés dans **les compétences de base chez les 18–29 ans**. La convention régionale avec France Travail a constitué un levier stratégique pour renforcer le repérage précoce et sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi. Le déploiement d'outils tels qu'**eva**, la mobilisation des CFA, des missions locales, des Opérateurs de Compétences (OPCO) et des Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA), ainsi que la professionnalisation des acteurs de terrain ont permis de structurer des réponses plus cohérentes et adaptées. La forte participation aux Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, avec plus de **120 actions labellisées en région, témoigne de l'engagement collectif**.



Poursuivre

LA TRANSITION ET LA PLANIFICATION

ÉCOLOGIQUES



POUR SUIVRE LA TRANSITION ET LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUES

La région Occitanie est une des plus touchées par les effets du changement climatique. En matière de températures, elle figure parmi les trois régions métropolitaines où l'augmentation a été la plus rapide depuis 1950, avec une hausse de 1,5 °C, contre 1,2 °C au niveau national. Par ailleurs, l'Occitanie est la région de l'hexagone qui comporte le plus grand nombre de cours d'eau en situation d'étiage sévère chaque été.

Pour faire face à ces effets prononcés du changement climatique en Occitanie, les services de l'État sont pleinement engagés dans la démarche « COP » et dans la territorialisation de la planification écologique. Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables (EnR) constitue une priorité majeure pour la région, qui dispose d'un potentiel important, notamment pour le photovoltaïque et l'éolien en mer.

En ce qui concerne l'industrie, la décarbonation progresse à l'échelle régionale, grâce à un accompagnement ciblé. Un travail de soutien s'étend également aux petites et moyennes entreprises, pour lever les freins techniques et financiers.

En sus, l'Occitanie a renforcé en 2025 ses efforts pour une gestion durable de la ressource en eau, en s'appuyant sur les objectifs du Plan Eau national, déclinés dans les bassins régionaux. L'accent est mis sur la sobriété et l'adaptation au changement climatique, avec un important soutien financier des agences de l'eau (accompagnement de projets de sobriété hydrique et de renouvellement des infrastructures). En outre, le lancement du projet d'Aquadomia/Aqualittoral, initié en 2025, vise à assurer la sécurisation de l'accès à l'eau du littoral.

Pour finir, la démarche Occitanie « territoire d'expérimentation », validée par le président de la République le 12 novembre 2025, cible plusieurs thématiques dont l'agriculture, l'environnement, l'urbanisme et le droit social. Les services de l'État comme les professionnels agricoles, ont été sollicités et une part importante des demandes portent sur l'eau.

TERRITORIALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA COP OCCITANIE

Suite au lancement, en présence de la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, de la feuille de route régionale à horizon 2030, le 16 janvier 2025, les travaux de la COP ont été conduits tout au long de l'année 2025 autour de deux axes : la poursuite des actions identifiées régionalement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources naturelles

et la biodiversité, ainsi que la diffusion, au sein de chaque département, du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), lancé par le gouvernement le 10 mars 2025, et de **la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**, définie à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC.

La TRACC a ainsi été transcrite à l'échelle de l'Occitanie et de chacun des 13 départements qui la composent

sous forme de cartographies recoupant les risques liés à l'eau, à la chaleur et au recul du trait de côte, afin de permettre aux acteurs locaux d'identifier des actions prioritaires à engager en matière d'adaptation.

En poursuivant la méthode de concertation locale, de sensibilisation et de co-construction à l'œuvre depuis plus de deux ans, la COP s'est déclinée en 21 réunions départementales et infra-départementales, mobilisant plus de 500 personnes, élus locaux, associations et entreprises. Ces réunions ont permis l'élaboration de portraits climatiques qui mettent en évidence des sensibilités particulières autour des leviers « chaleur », « eau », économie », « patrimoine » et « services publics ».

Un premier bilan, réalisé après deux années d'existence de la COP, atteste de la dynamique en cours en Occitanie, avec des résultats notables et de nombreuses actions en cours pour la réduction des passoires énergétiques, la collecte des biodéchets, la décarbonation de

l'industrie, le développement de mobilités décarbonées, ainsi qu'en matière d'agriculture et d'alimentation de qualité.

L'ambition de la COP est de déployer des solutions d'adaptation au changement climatique opérationnelles, tout en atténuant ses impacts.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de réussir la transition écologique et d'atteindre ses objectifs de lutte contre le changement climatique, la France s'est dotée d'une Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), avec un objectif national qui est clair : **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**.

Après la publication en mars 2025 du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), le développement des énergies renouvelables (EnR), à travers la déclinaison régionale de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), constitue le 2nd levier de cette



Ouverture de la COP départementale de l'Aveyron par Mme la secrétaire générale de la préfecture, Véronique Ortet, à Saint-Côme d'Olt le 26 juin 2025 (en présence du secrétaire général de la COP Occitanie, du directeur territorial Occitanie du Cerema, et de représentants de la DREAL).

stratégie. Ces travaux, associant l'État, le conseil régional, les collectivités locales, les acteurs économiques et associatifs visent à proposer des objectifs régionaux pour le développement des EnR à l'horizon 2030 et 2035.

En 2025, **729 projets en Occitanie** ont profité d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME. Ce sont **127 M€ d'aides, soit 17 M€ de plus qu'en 2024**, qui ont été versées à ces projets par l'Etat. La croissance des sommes investies souligne la motivation des acteurs du territoire à s'engager dans une démarche de transition écologique. L'action de l'ADEME en Occitanie permet de faire progresser la décarbonation de l'industrie, la chaleur renouvelable, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique, les mobilités durables, la qualité de l'air ou encore la sobriété des usages. A noter que le Président-Directeur général de l'ADEME, M. Sylvain Waserman, est venu à la rencontre des entreprises de la région, le 30 septembre dernier, pour leur présenter l'offre de services de l'Agence.

PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Afin de protéger la biodiversité occitane, **une feuille de route régionale** a été publiée le 1er août 2025, déclinaison de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030, fixant un cap pour enrayer l'érosion du vivant. Elle s'articule avec les Stratégies Nationales (aires protégées, climat, trame verte et bleue) et la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), élaborée par le conseil régional. La feuille de route repose sur **40 mesures réparties en 4 axes** : protection des aires, restauration et réduction des pollutions, préservation des espèces et implication des acteurs.

En parallèle, et dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP), des travaux ont été lancés, dès le 12 mai 2025, pour recueillir auprès de chaque préfète et préfet de département des propositions pour élaborer un second Plan d'Action Territorial 2026-2028 (PAT2), ambitieux, visant l'augmentation du réseau des



Crédit : la région Occitanie

Tour de France des Entreprises – ADEME – 30/09/25



aires protégées en Occitanie. Ce PAT2 doit permettre d'atteindre l'objectif de **5 % d'aires protégées sous le statut de la protection forte, à horizon 2030.**

La préservation de la biodiversité régionale implique également une gestion fine de la cohabitation avec les grands prédateurs, notamment l'ours brun, pour lequel le préfet de région Occitanie pilote le « **Plan Ours Brun 2018-2028** ». En 2025, la population de l'ours sur le versant français des Pyrénées est estimée à une centaine d'individus, **avec un taux de croissance annuel supérieur à 10 % sur la période 2006-2022.** L'État a renforcé ses moyens pour limiter les prédateurs, notamment en Ariège et en Haute-Garonne, avec **la création d'un nouveau dispositif «Cercle 0 Ours» visant à une meilleure protection des troupeaux.** Le loup, quant à lui, est présent de façon plus diffuse en Occitanie, avec une implantation dans le Massif central et les Pyrénées Orientales, et des incursions ponctuelles sur le reste du territoire.

ADOPTER UNE GESTION RAISONNÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Face aux tensions croissantes qui pèsent sur la ressource en eau, **les objectifs du « Plan Eau » national ont été déclinés dans les deux bassins hydrographiques d'Occitanie (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée),** avec un effort accru pour accompagner les usages vers la sobriété et l'adaptation au changement climatique.

La préparation du 4^{ème} cycle de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour la période 2028-2033 par les services de l'État DREAL, DDT, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Office Français de la Biodiversité (OFB), a débuté en 2024 avec l'actualisation de deux documents (enjeux pour l'eau et état des lieux). Ces documents ont été adoptés à l'unanimité par le comité de bassin le 11 décembre 2025. Ils permettront d'engager les travaux de production des schémas directeurs d'aménagement et de gestions des eaux (SDAGE), programme de mesures et des programmes d'actions opérationnels territorialisés pour le cycle 2028-2033.

L'état des lieux a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2025.

Sur la gestion quantitative, **une étude méthodologique** a été lancée en 2025 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le but d'adapter l'évaluation des débits de références face au changement climatique.

Sur les départements côtiers de la région Occitanie, situés dans le bassin Rhône-Méditerranée, les territoires identifiés par le SDAGE, présentant un déséquilibre entre besoins en eau et ressources disponibles, doivent élaborer et mettre en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), afin de s'assurer du retour à l'équilibre entre besoins et ressources en eau.

Le préfet de la région Occitanie est également préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne. Sur ce périmètre, en 2025, on constate que **8 PTGE sont en cours de mise en œuvre**, comme ceux de Seudre, Charente aval-Bruant (Charente-Maritime) et Isle (Dordogne), dont les programmes d'action ont été validés en 2025. Le PTGE

Adour amont (Hautes-Pyrénées, Gers) a été présenté en comité de bassin en 2025, où il a reçu un avis favorable dans la perspective de son approbation prochaine. 4 autres PTGE sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, face à la multiplication des épisodes de sécheresse qui touchent le littoral occitan, et plus particulièrement les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le conseil régional d'Occitanie a lancé **une étude Aqua-littoral** en mars 2025, co-pilotée avec l'État, avec le soutien de la Banque des Territoires, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et des conseils départementaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Cette 1ère phase a permis d'analyser les besoins et les demandes en eau, actuels et futurs, ainsi que les options de sécurisation de l'approvisionnement. L'extension du Réseau Hydraulique Régional (RHR) jusque dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales permettrait un apport complémentaire d'eau provenant du fleuve Rhône, constituant ainsi un outil de solidarité et de résilience des territoires.



Une 2ème phase de l'étude a été lancée en février 2026, afin de préciser les analyses, ainsi que la faisabilité technique et financière d'une extension du RHR, puis de l'analyse de sa viabilité économique.



Tuyaux Aqua Domitia

Enfin, 2025 a été l'année de la mise en place de nouveau modèle économique **de soutien des débits pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne**. Ce cadre renouvelé vise à optimiser le financement des actions de préservations des milieux aquatiques et à encourager les pratiques de consommation responsables. Le soutien de l'étiage dont la libération de l'eau stockée, afin de maintenir un débit minimal des cours d'eau, notamment en période de sécheresse, est considéré comme un service non économique d'intérêt général.

PRÉVENIR L'AMPLIFICATION DES RISQUES NATURELS SOUS L'EFFET DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique est notamment susceptible de se traduire par un accroissement des aléas météorologiques, tant en termes d'intensité que de fréquence.

En Occitanie, comme partout ailleurs, il est constaté des manifestations de ces évolutions climatiques avec, en particulier, une élévation des températures moyennes et une augmentation des vagues de chaleur. Au regard de ces enjeux, la prévention des risques naturels constitue un véritable défi, la région étant exposée à l'ensemble des aléas naturels métropolitains et 76 % de sa population résidant dans une zone soumise à au moins un risque naturel majeur.

C'est ainsi qu'en commémoration du **150ème anniversaire de la crue historique de la Garonne de juin 1875**, Toulouse a accueilli les **Assises nationales des risques naturels (ANRN) les 14 et 15 octobre 2025**. Organisées tous les 3 ans, sous le pilotage du ministère en charge de la prévention des risques, elles réunissent les représentants des principaux acteurs de la prévention des risques (État et opérateurs, collectivités, assureurs, gestionnaires de réseaux, acteurs économiques et associatifs...).

voir focus

L'éolien flottant, une opportunité réelle pour l'Occitanie p.49



La meilleure intégration des impacts du changement climatique dans les réflexions autour de la conciliation du développement des territoires et de la préservation des ressources se traduit, notamment, par la forte dynamique autour des **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, avec 35 démarches en cours, et des actions liées à la défense des forêts et de la végétation contre les incendies. Les montants alloués chaque année aux PAPI, dans la région, sont en constante

augmentation, **passant de 5,2 M€ en 2014 à plus de 25 M€ en 2025.**

Pour ce qui est du risque incendie, il est observé une importante augmentation de l'exposition du territoire à ce dernier. Si dans les années 2000, 600 incendies de forêts, brûlant en moyenne 3 000 hectares de forêt, étaient observés en moyenne, **en 2025, le seul feu des Corbières a touché 14 000 hectares de forêt et de végétation.** Afin de prévenir et de lutter contre les incendies, de multiples services, qu'ils soient départementaux ou régionaux, ont été mobilisés et près **de 3 M€** ont été engagés sur cette seule année. Un travail sur le plus long terme est engagé dans le département de l'Aude, par l'intermédiaire **du Plan Corbières 2030**, afin de reconstruire ce territoire dévasté.

Déplacement le 28 octobre 2025 de Monsieur le préfet et de Olivier Rousset, DRAAF Occitanie



Accompagner
ET SOUTENIR
LES TERRITOIRES



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Le soutien à l'investissement public est une priorité de l'État pour réduire les disparités territoriales. Malgré un contexte budgétaire de plus en plus incertain, l'État a maintenu son engagement financier en faveur de l'équilibre des territoires.

En 2025, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), ont été pleinement mobilisées pour accompagner les projets structurants portés par les collectivités territoriales. Le Fonds National d'Aménagement des Territoires (FNADT), qui se caractérise par la grande diversité de ses interventions en faveur du développement local, en investissement, en fonctionnement et en appui à l'ingénierie, a également été mobilisé pour répondre aux enjeux stratégiques d'aménagement du territoire, au bénéfice des collectivités territoriales, des associations et, sous certaines conditions, des entreprises. Enfin, le Fonds d'Accélération de la Transition Écologique dans les territoires, qui soutient les collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale, a constitué un véritable levier financier.

Ces financements, en direction des projets territoriaux, sont complémentaires des financements départementaux (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Outre les 10 209 logements locatifs sociaux agréés en région (soit 104,46 % de l'objectif fixé par le CRHH), les acteurs régionaux se sont engagés dans une trajectoire de sobriété foncière, malgré l'attractivité touristique importante que connaît le territoire régional.

D'autres dispositifs sont venus s'ajouter pour soutenir l'action des territoires qui possèdent des caractéristiques bien spécifiques en Occitanie, en l'occurrence, le littoral occitan, le massif des Pyrénées ou l'ouvrage du canal du Midi, en finançant des investissements structurants (crédits du PITE pour le littoral, du plan Avenir Montagne pour le massif pyrénéen et du FNADT pour le canal).

SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS : LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'attribution des subventions au titre de la DSIL est confiée au préfet de région, qui peut librement mettre en œuvre une stratégie infra-régionale, en fonction des priorités locales.

La DSIL vise à soutenir les projets d'investissement structurants portés par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui s'inscrivent dans des priorités nationales fixées par la loi pour 2025 :

- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;

- développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

En 2025, **250 opérations** portées par les communes et EPCI, ont bénéficié d'un financement DSIL pour un montant total engagé de **40,8M€**.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

La DSID est une dotation de soutien à l'investissement des départements, concourant à un objectif de cohésion des territoires. Elle est attribuée par le préfet de région sous forme de subventions d'investissement, dans le cadre **d'une enveloppe régionale unique** et dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

Le préfet de région tient compte des capacités financières ainsi que de la situation économique et sociale des départements porteurs de projets. Les dossiers sélectionnés sont en cohérence avec les politiques publiques prioritaires et les projets de territoire notamment définis dans des dispositifs contractuels tels que les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les contrats de plan État-région (CPER) et interrégionaux (CPIER) 2021-2027.

En 2025, **29** opérations portées par les conseils départementaux, ont été soutenues par la DSID pour un montant total engagé de **21M€**.

Le Fonds National d'Aménagement des Territoires (FNADT)

Le FNADT est historiquement structuré en deux volets : une section locale, déconcentrée au niveau des préfets de région, et une section générale, principalement dédiée au financement d'opérations d'intérêt national.

La section locale finance des dispositifs contractualisés entre l'Etat et la région tels que les CPER et les CPIER de massif ou de fleuve, qui permettent une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement des territoires.

La section générale porte des programmes d'appui spécifiques, pilotés par l'ANCT et déclinés à l'échelle territoriale tels que les France Services, les dispositifs « Petites Villes de Demain », « Territoires d'Industrie », les « Volontaires Territoriaux de l'Administration » ou encore les « Tiers-Lieux ».

Ce fonds d'intervention est tout particulièrement important pour les territoires ruraux et les territoires de montagne.

- **S'agissant de la section locale du FNADT**, pour les volets CPER/CPIER 2021-2027, l'État a confirmé son engagement en 2025.

Bilan de consommation de ces dotations en autorisations d'engagement en 2025 du FNADT :

Plusieurs projets structurants, qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques et priorités du CPER ont fait l'objet d'un financement, au titre des crédits FNADT, pour un montant total de **6,6 M€** répartis comme suit :

- Développement des équipements publics : 2,9 M€
- Soutien au développement économique : 1,9 M€
- Soutien au numérique : 0,13 M€
- Autres actions CPER (projets Canal du Midi) : 1 M€
- Pactes de développement territorial au titre du Plan Lourdes : 0,7 M€

Le préfet de région est également coordonnateur de trois CPIER, pour lesquels l'État et plusieurs régions financent des projets structurants à l'échelle de grands territoires interrégionaux :

- Dans le cadre du CPIER Massif des Pyrénées, dont l'objectif est de favoriser un développement équilibré et durable des territoires de montagne, les crédits FNADT ont été mobilisés à hauteur de 2,7M€.
- Concernant les CPIER, vallée du Lot et le Plan Garonne, l'État a mobilisé 0,66M€.
- **S'agissant de la section générale du FNADT**, l'État a confirmé son engagement en matière d'accessibilité des services publics et d'ingénierie territoriale.

Bilan de consommation de ces dotations en autorisations d'engagement en 2025 du FNADT :

- le réseau des France Services : en 2025, l'État a financé **275 structures France Services** par le versement de subventions de fonctionnement, pour un montant total de **14,5 M€ (parts FNADT et « fonds national inter-opérateurs » cumulées)**. Les subventions

versées varient de 35 000 € à 40 000 € par structure. Dans le cadre du dispositif « France Ruralités Revitalisation », les structures se situant en zone rurale bénéficient d'une bonification de 10 000 €. Enfin, une subvention de 50 000 € est également versée pour le financement des animateurs départementaux agissant au sein des structures France Services.

- le dispositif « Petites Villes de Demain », recrutement de chefs de projet pour accompagner les petites communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de territoire : **3,2 M€**
- les Volontaires Territoriaux de l'Administration - recrutement de jeunes diplômés pour effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural : **0,23 M€**
- les Territoires d'Industrie (TI), recrutements de chefs de projet pour animer les dynamiques industrielles territoriales à l'échelle d'un territoire labellisé : **0,35 M€**
- les Tiers-lieux pour développer des services de proximité et des activités économiques au sein de territoires fragiles : **0,87 M€**

Le Fonds vert, moteur financier de la transition écologique des territoires

Lancé dans le cadre de la planification écologique, le Fonds vert est le principal outil financier mis à disposition des collectivités pour soutenir leurs projets de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. En 2025, sur

FRANCE NATION VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

une enveloppe nationale de 896M€, **79,8 M€ ont été mobilisés en Occitanie**, pour soutenir les projets des collectivités.

L'architecture du Fonds vert pour l'exercice 2025 s'articule autour de **3 axes et de 18 mesures, dont 6 régionales et 12 départementales**. La mesure « rénovation des parcs d'éclairage public » n'a pas été reconduite et **3 nouvelles mesures ont été déployées** :

- la lutte contre l'étalement urbain et le soutien à la production de logements à travers une aide aux maires bâtisseurs ;
- le développement des mobilités actives, via la mesure aménagements cyclables ;
- le soutien aux projets des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

La rénovation énergétique des bâtiments publics et le recyclage des friches bénéficient comme en 2024, d'une dynamique positive en raison du fort intérêt des acteurs locaux pour ces dispositifs dont les bénéfices immédiats

et de long terme sont recherchés. Ces mesures représentent respectivement 25 % et 21 % du montant des subventions attribuées.

Par ailleurs, d'autres types de projets ont été accompagnés dans le cadre des volets départementaux et régionaux d'adaptation au changement climatique, **au titre des mesures relatives à la prévention des inondations, des risques émergents en montagne, des incendies de forêts et de la renaturation des villes et villages**.

Au total, ce sont **plus de 750 projets soutenus** sur l'ensemble du territoire. En nombre de projets soutenus, après la rénovation énergétique des bâtiments (195 projets), ce sont des projets de prévention des incendies de forêt (117 projets) et de renaturation des villes et village (106 projets) qui représentent le plus grand nombre de dossiers.

Pour l'ensemble de ces projets, les acteurs du bloc communal représentent **78 %** des dossiers lauréats et les communes **de**

moins de 3 500 habitants, totalisent plus de la moitié des projets financés.

Ainsi, le Fonds vert constitue un outil-clé pour faire de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique une réalité territoriale, en lien avec les collectivités.

RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES TERRITOIRES

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement plénier s'est réuni le 26 mars 2025, sous la présidence de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de Marie PIQUE, vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, en charge des solidarités, afin de présenter les bilans pour le parc public, le parc privé, la politique sociale et l'hébergement, dans **une approche interministérielle (DREAL-DREETS)**, et programmer la territorialisation des aides à la pierre.

Le CRHH réunit, en effet, les partenaires locaux de l'habitat et de l'hébergement : élus des collectivités, professionnels, organismes, associations, représentants des usagers. C'est une instance de partenariat élargie, qui partage la connaissance et débat des enjeux d'une politique de l'habitat adaptée aux territoires de la région, en faveur du développement de l'offre de logements sociaux, de l'amélioration de l'habitat privé et de l'accompagnement des plus fragiles vers le logement.

Reprise de la dynamique de production de logements locatifs sociaux (LLS) en Occitanie

Construire des logements sociaux est un enjeu majeur de la politique du logement en France. Il s'agit de répondre à la demande croissante de logements abordables, tout en favorisant la mixité sociale. La programmation annuelle se construit en concertation avec les 26 territoires de gestion (directions départementales des territoires et délégations des aides à la pierre), l'association des bailleurs régionaux (Habitat Social d'Occitanie : HSO) et les financeurs (Action logement, Banque des Territoires). Elle a été validée en CRHH plénier le 26 mars pour 9 756 logements et **39 M€ du Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP)**.

En 2025, **10 209 logements locatifs sociaux ont été agréés en région, soit 104,6 %** de l'objectif fixé par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (9 756 LLS), pour un montant total de subventions FNAP s'élevant à 41,5 M€. À l'échelle nationale, l'Occitanie se classe 3ème position en nombre de logements agréés (102 000 au total), derrière les régions d'Île-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces résultats, en progression par rapport aux années précédentes (7 636 LLS en 2024, 8 456 en 2023), s'inscrivent dans une dynamique positive, avec 9 départements ayant dépassé leur objectif CRHH.

Sur le plan qualitatif, **3 208 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)** ont été agréés (l'objectif était de 3 039). La reconstitution de l'offre ANRU représente **967 logements locatifs sociaux en Occitanie**.

Limiter l'artificialisation des sols : la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La loi Climat et Résilience de 2021 fixe une trajectoire nationale de réduction de l'artificialisation jusqu'au « **zéro artificialisation nette** » en 2050. En 2023, le conseil régional d'Occitanie a engagé la modification de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), afin de décliner cette trajectoire de sobriété foncière. Après deux ans de concertation, le SRADDET modifié a été adopté par le conseil régional le 12 juin, puis approuvé par le préfet de région le 11 juillet 2025. Il fixe désormais des objectifs de sobriété adaptés aux besoins et enjeux des territoires infra-régionaux et constitue le cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux.

Entre 2021 et 2023, la consommation d'espaces en Occitanie a atteint **en moyenne 2250 ha/an**, soit une baisse notable de 18 % par rapport à la décennie précédente. Dans une région très attractive démographiquement, cette diminution traduit un effort de sobriété important, porté notamment par les deux métropoles et les départements les plus urbains. Ces efforts doivent toutefois se poursuivre et s'intensifier pour respecter la trajectoire fixée par le SRADDET.

L'État reste pleinement mobilisé aux côtés des collectivités, à chaque étape d'un aménagement plus sobre en foncier : élaboration de documents d'urbanisme, revitalisation de centralités, portage foncier de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, soutien financier du Fonds Vert, aux opérations de recyclage de friches et de renaturation.

En 2025, 35 projets ont été accompagnés en Occitanie par le fonds friches, inscrit dans le fonds vert, avec **16,7 M€ de subventions engagées**, permettant de réinvestir 20 ha de friches et de produire 488 logements, dont 75,5 % de logements sociaux, et près de 40 000 m² dédiés aux activités économiques et aux équipements.

Les programmes de l'ANCT : zoom sur la journée régionale de l'ingénierie

Le 29 janvier 2025, le préfet de région a réuni, à Castelnaudary, les acteurs de l'ingénierie locale, notamment les chefs de projets financés par l'État au travers des différents dispositifs « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain », « Avenir Montagne » et « Territoires d'Industrie ».

Les services des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pour 4 départements et des préfetures directement impliqués dans la mise en œuvre locale des dispositifs d'ingénierie, étaient également présents. Cette journée a été organisée par la préfeture de région, la DREAL, la Banque des Territoires et l'ANCT. Le directeur de l'ANCT, Stanislas Bourron, était présent durant toute la matinée pour aller à la rencontre des participants. Plus de 150 participants ont pu au cours de l'après-midi assister à des groupes de travail sur les sujets liés à leur pratique professionnelle tels que le logement, la redynamisation commerciale, les mobilités en zone rurale, la transition écologique, les outils de l'action foncière et la posture du chef de projet. Ces ateliers étaient notamment animés par

l'EPF d'Occitanie, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, l'Union régionale des CAUE, le CEREMA et l'ADEME.

ACCOMPAGNER LES GRANDS PLANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Accélérer la transformation du littoral d'Occitanie : le Plan Littoral 21

Cinquante ans après la mission Racine, l'État, le conseil régional et la Banque des territoires ont lancé le Plan Littoral 21, un programme stratégique d'investissement visant à accompagner la transformation du littoral régional. Ce territoire fait aujourd'hui face à de multiples enjeux : pression démographique et touristique, érosion du trait de côte, submersion marine, développement de l'économie bleue, modernisation et verdissement des

infrastructures portuaires, etc.

Pour relever ces défis, **le Plan Littoral 21 a été doté de 80 M€** pour la période 2021-2027, sur le programme des interventions territoriales de l'État (PITE). Porté par une dynamique partenariale forte impliquant les 11 intercommunalités et les 54 communes du littoral, il a permis de financer, entre 2018 et 2025, près de 300 projets, pour un total de 45 M€ de subventions État.

En 2025, le Plan Littoral 21 a poursuivi sa montée en puissance, **avec 7,7 M€ de subventions engagées** sur une quarantaine de projets.

Sur le volet « résilience écologique », l'État a continué d'accompagner les collectivités du littoral dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement conçu « sur mesure »





Le trait de côte AU Lido de Frontignan-plage (Hérault)

par les partenaires du Plan littoral 21, en cohérence avec la loi Climat et résilience : les 6 territoires-projets identifiés, couvrant l'ensemble du littoral, ont mis en place une gouvernance dédiée et ont engagé les premiers travaux.

Pour rappel, les 6 territoires de projets sont les suivants : Côte Vermeille, Plaine du Roussillon, Littoral du Narbonnais, Ouest Hérault, Bassin de Thau, Golfe d'Aigues-Mortes.

Sur le bassin de Thau, le Plan littoral 21 a financé, en complément du Fonds vert, des études permettant de faire émerger des scénarios de reconstitution sur certains secteurs, portées par Sète Agglopolie Méditerranée (SAM) dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) «trait de côte», initié par l'État. Des études et opérations de renaturation et de réaménagements «doux» ont également été cofinancées à Torreilles et Portiragnes.

Le Plan littoral 21 a également accordé des crédits pour des projets en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources en eau : acquisition d'un navire scientifique pour le Centre de restauration écologique marine de l'Université de Perpignan, restauration des marais du Scamandre, un secteur très eutrophié et dégradé dans le Gard, mise en place d'un clapet expérimental pour réduire les impacts de l'inversac sur l'étang de Thau.

Sur le volet économique, le Plan littoral 21 a accompagné la mise en œuvre des contrats de filière « économie bleue » :

- **pour la pêche,** l'État a financé un programme scientifique d'aquaculture restauratrice pour améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement du stock de palourdes dans l'étang de Thau, ainsi qu'un programme de régulation du crabe bleu, une espèce envahissante nocive pour les milieux marins;

- **pour la conchyliculture**, l'État a financé une étude de scénarisation des impacts de l'apport en eau douce, l'installation d'un container de pré-grossissement d'huîtres plates méditerranéennes, ainsi que la rénovation de voiries conchylicoles qui faciliteront l'accès aux mas de dégustation.

Le Plan littoral 21 a également **soutenu les investissements des structures de sports nautiques**, dans une logique de démocratisation de l'accès à la culture nautique et de soutien au sport de haut niveau.

Enfin, plusieurs opérations doivent contribuer à renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale, qu'il s'agisse de la **requalification de stations balnéaires** (Port-La Nouvelle, Bages, Saint-Gilles, Grau-du-Roi, Port-Vendres,

Canet-en-Roussillon, Argelès-sur-Mer) ou de projets de réaménagement de ports de plaisance (La Grande Motte, Mauguio-Carnon), qui s'inscrivent dans la dynamique partenariale engagée avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO) pour accélérer la transition écologique et énergétique des ports de plaisance.

Favoriser l'adaptation du massif pyrénéen au changement climatique : le rôle du commissariat à l'aménagement du massif des Pyrénées

L'action des services de l'État pour le massif des Pyrénées s'inscrit dans la continuité de la loi Montagne de 1985, modernisée en 2016, qui reconnaît l'intérêt national d'un développement équitable et durable des Pyrénées et



Signature convention avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie

FOCUS

L'éolien flottant, une opportunité réelle pour l'Occitanie

Grâce à des vents puissants et réguliers, la Méditerranée dispose d'un fort potentiel de développement de l'éolien en mer flottant. À l'issue du débat public « La mer en débat », des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle de la façade : d'ici 2050, la Méditerranée disposera d'une capacité installée de 5,8GW, soit l'équivalent de la consommation de 10 millions d'habitants. En pratique, cet objectif se traduira par l'accueil de plusieurs parcs commerciaux d'éolien flottant, dont la majorité au large des côtes d'Occitanie.



En 2025, les services de l'État ont accompagné la réalisation des deux projets de fermes pilotes au large des côtes occitanes : Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) portée par Ocean Winds et Eolmed, portée par Qair Marine. Au total, 6 éoliennes flottantes de 10MW ont été mises à l'eau en 2025, représentant l'équivalent de la consommation électrique de 100 000 personnes. Les services de l'État ont également accompagné le lauréat de l'appel d'offres n°6 (AO6), dans le lancement du développement de son projet de parc commercial d'environ 250MW, qui sera situé au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault (projet EFLO porté par Ocean Winds). Ils ont poursuivi la coordination des études en mer, nécessaires à l'établissement de l'état initial de l'environnement des zones d'implantation des futurs parcs, lancé la phase de cadrage amont des procédures d'instruction des raccordements des premiers parcs commerciaux porté par le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), et assuré les actions de concertation continue sur le territoire dans le cadre des appels d'offres en cours (AO9) et à venir (AO10 et suivants).

Tout au long de l'année, les services de l'État d'Occitanie, de concert avec ceux de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et des administrations centrales, ont travaillé à la facilitation du dialogue entre la Société d'Économie Mixte à opération Unique (SEMOP) de Port-la-Nouvelle et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), pour construire une offre portuaire de façade complémentaire pour l'industrie de l'éolien flottant, tenant compte des caractéristiques et contraintes de chaque site. Cette offre positionne le port de Port-la-Nouvelle comme le seul port français d'intégration d'éoliennes sur les flotteurs en Méditerranée et le port de Sète comme une base-arrière des deux ports de Port-la-Nouvelle et Marseille-Fos.

Par ailleurs, le 2 juin 2025, le préfet de la région Occitanie et la présidente du conseil régional d'Occitanie ont installé le comité stratégique de la filière éolien en mer en Occitanie.

de ses **1 166 communes**. À l'échelle de ce massif, l'État s'appuie sur une gouvernance de proximité structurée autour d'un comité de massif, instance de concertation pluraliste réunissant élus, représentants socio-économiques et associatifs, et d'un commissariat de massif, administration de mission en charge de l'animation et de la coordination des politiques publiques en montagne. **Au sein de ces instances, l'État est représenté par le préfet de région, également préfet coordonnateur de massif.**

Le soutien à ces territoires repose sur le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – **section Massif**, qui constitue **le principal levier de mise en œuvre du Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) 2021-2027 du massif des Pyrénées**. En 2025, ce fonds a permis d'accompagner 82 projets pour un total de **2,5 M€ de subventions**. Parmi ces projets, 68 relèvent de l'animation territoriale, d'études ou de

promotion pyrénéenne, et 14 de projets d'investissement plus lourds.

Les porteurs de projets sont variés (collectivités, associations, entreprises) et les thématiques très diversifiées, à l'image des enjeux multiples que traverse le massif : transition énergétique, attractivité, biodiversité, tourisme durable, risques naturels, etc.

Il faut souligner que l'année 2025 a marqué une étape importante pour l'aboutissement de plusieurs dizaines de projets pyrénéens accompagnés dans le cadre du **Plan national « Avenir Montagnes Investissements »** pour la transition écologique et touristique des territoires de montagne pour **29 M€ environ de 2021 à 2025**.

Suite à l'adoption du **Plan Stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) des Pyrénées en 2024**, le premier des massifs français et véritable manifeste pour une montagne





pyrénéenne résiliente, solidaire et durable, la commission permanente du comité de massif des Pyrénées a défini en 2025 ses modalités de déclinaison et d'animation opérationnelles pour les cinq ambitions du PACC.

De plus, en perspective du démarrage des négociations des prochaines politiques européennes 2028-2034, notamment agricoles et de cohésion, le comité de massif des Pyrénées a souhaité adopter une motion équivalente à celle prise par tous les comités de massif français pour que la Commission européenne reconnaisse les spécificités des territoires de montagne et définisse **un pacte européen en faveur des territoires de montagnes**.

Enfin, dans le cadre de l'année internationale de préservation des glaciers déclarée par l'ONU, et en application de la stratégie nationale biodiversité 2030, il faut signaler la signature le 24 décembre 2025 **du premier arrêté préfectoral en France portant création**

d'une zone de protection d'habitats naturels dite « écosystèmes glaciaires et post-glaciaires » sur les communes des Pyrénées haut-garonnaises d'Oô, de Cazeaux-de-Larboust et de Castillon-de-Larboust.

Mettre en avant le patrimoine du canal du Midi

Dans un contexte de forte tension sur la ressource en eau, Voies Navigables de France (VNF) Sud-Ouest, gestionnaire du canal du Midi, a veillé à maintenir les différents usages de l'eau tout au long de l'année (navigation et irrigation notamment).

Afin de sécuriser la ressource en eau, VNF a ainsi transféré **4 millions de m³ d'eau de la Montagne Noire** vers le barrage de la Ganguise. Ce transfert a permis de répondre à un double objectif :

- Contribuer à sécuriser et à augmenter les stocks d'eau des barrages-réservoirs qui participent à l'alimentation en eau

du territoire et du canal du Midi ;

- Sécuriser le plus longtemps possible tous les usages de l'eau qui en dépendent (alimentation en eau potable, préservation des écosystèmes naturels, poursuite de toutes les activités économiques, notamment l'irrigation agricole et la navigation).

Par ailleurs, VNF a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de stockage du barrage de Saint-Ferréol, par la rehausse de la cote d'exploitation du barrage. Elle permet d'augmenter la capacité du barrage de **5 Mm³ à 5,6 Mm³**, contribuant ainsi à sécuriser et à augmenter les stocks d'eau qui participent à l'alimentation en eau du canal du Midi et des territoires qu'il irrigue.

Des mesures d'économie d'eau ont aussi été mises en place pour faire face aux conséquences de la très forte sécheresse. Ainsi, dès la fin de la haute saison, le passage des écluses par les bateaux a été interdit sauf pour des motifs exceptionnels, en concertation avec les préfetures de l'Aude, de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Les économies entraînées ont permis le maintien d'usages essentiels de

l'eau du canal du Midi en l'absence de précipitations significatives (notamment l'alimentation en eau potable des populations, certains usages agricoles et la préservation de la vie aquatique).

Enfin, **32 stations de récupération des eaux usées des bateaux naviguant sur le canal des Deux Mers ont été déployées** (réseau « USEO »). Cette opération est co-financée par l'État (via le Fonds National d'Aménagement du Territoire), ainsi que par les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.

Coopérer avec nos partenaires transfrontaliers et européens

Interreg Europe du Sud-ouest et Espagne France Andorre : le plein de nouveaux projets de coopération

142 nouveaux projets de coopération franco-hispano-andorrane et franco-hispano-portugais ont fait l'objet d'une programmation durant l'année 2025 au titre des programmes de coopération Interreg Europe du Sud-Ouest (SUDOE) et Espagne – France – Andorre (POCTEFA)



Station de dépotage USEO, au bord du canal du Midi

dont le préfet de région Occitanie, via le secrétariat général pour les affaires régionales, assure la coordination inter-régionale pour le compte de l'État.

Au travers de trois appels à projets, ce sont environ 135 M€ de crédits européens qui ont été alloués à plus de 400 bénéficiaires pour des projets de coopération dans de nombreux domaines (santé, prévention des risques, formation, éducation à l'environnement, innovation). Parmi eux, **176 bénéficiaires occitans** ont obtenu en 2025 une aide européenne cumulée de **plus de 31 M**. L'ensemble de ces structures ont bénéficié d'un appui coordonné des services du SGAR et du commissariat du massif des Pyrénées.

Dialogue transfrontalier Occitanie – Andorre : de nouvelles étapes franchies

La neuvième édition du dialogue transfrontalier Occitanie – Andorre qui s'est tenue à Toulouse le 10 octobre 2025 à l'invitation du préfet de la région Occitanie a consacré une étape décisive du plan d'actions en faveur de la sécurisation des itinéraires routiers avec le lancement d'une nouvelle phase de travaux d'élargissement de la RN 22 aux abords de la frontière franco-andorrane et la livraison du paravalanche « Hospitalet 2 » (plus de détails en pages 68-69 du rapport).

FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

L'année 2025 a confirmé la place centrale du numérique dans la transformation des territoires et la modernisation de l'action publique. En Occitanie,

les services de l'État ont œuvré, en collaboration avec les collectivités locales, les opérateurs privés et les acteurs associatifs, pour accélérer la couverture très haut débit, renforcer l'inclusion numérique et accompagner les collectivités dans leur transition digitale. Ces efforts s'inscrivent dans la dynamique nationale, tout en répondant aux spécificités régionales, afin de garantir un accès équitable aux services numériques et de faire du numérique un levier de cohésion territoriale, d'innovation et de développement durable.

Déploiement des infrastructures

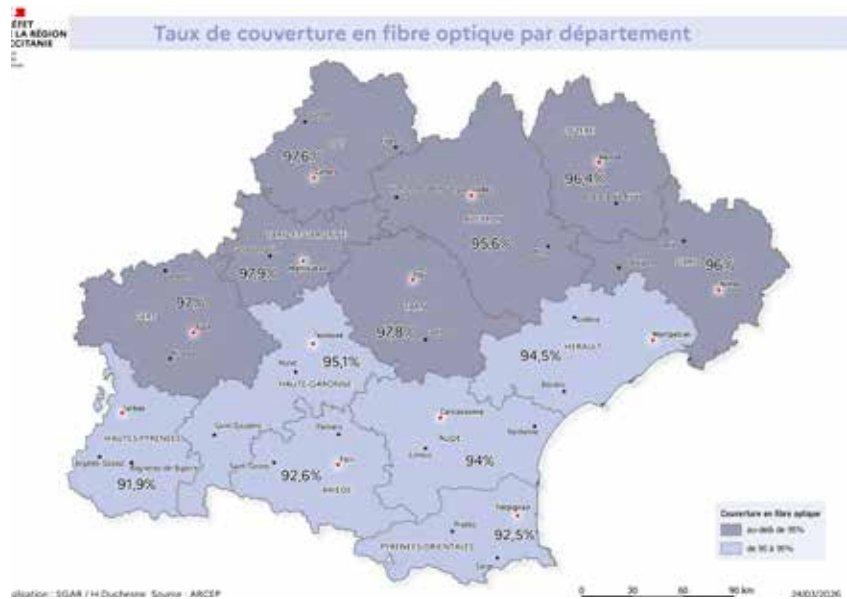
En 2025, les services de l'État en Occitanie ont poursuivi la mise en œuvre des orientations fixées par le président de la République en 2023, qui avait revu à la hausse l'ambition de couverture très haut débit du territoire national en annonçant **un objectif de 100 % de locaux éligibles à la fibre optique**. En Occitanie, l'objectif est quasiment atteint, avec **94,5 % des locaux éligibles à la fibre optique à la fin de l'année 2025**. En parallèle, le dispositif de couverture ciblée (New Deal Mobile), visant à éliminer les zones blanches, est arrivé à son terme avec l'attribution de **700 pylônes 4G** sur le territoire régional. Leur mise en service s'échelonne jusqu'en 2027, consolidant ainsi la connectivité mobile dans les zones les moins denses.

Ces avancées en matière de couverture fibre et 4G permettent d'envisager sereinement les prochaines étapes, de **fermeture des réseaux cuivre, 2G et 3G**.

Inclusion numérique

Pour que le numérique profite à tous, le déploiement des réseaux s'accompagne d'une politique d'inclusion numérique. Le **hub régional de la médiation numérique RhinOcc**, soutenu depuis 2023 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a joué un rôle central dans cette dynamique. Son bilan annuel met en lumière plusieurs réalisations :

- la coordination **de 300 conseillers numériques** déployés sur l'ensemble de la région ;
- la mise en place **de boucles locales de reconditionnement de matériel informatique**, favorisant l'accès à des équipements à moindre coût ;
- l'élaboration, en partenariat avec les collectivités, **de feuilles de route « France Numérique Ensemble » (FNE)** pour chaque département d'Occitanie.



Accompagnement des collectivités et gouvernance de la donnée

Les services de l'État ont également renforcé leur appui à la transition numérique des collectivités. À cet égard, le SGAR et le conseil régional ont lancé en décembre 2025, **le comité territorial de la donnée (CTD)**, en s'appuyant sur la dynamique du conseil régional de l'information géographique (CRIG), créé en 2019. L'animation du CTD a été confiée à l'association **OPenIG**, qui accompagne les collectivités occitanes sur les enjeux de la donnée.

Ces actions illustrent l'engagement continu des services de l'État pour faire du numérique un levier de développement équilibré, au service de tous les territoires et de tous les citoyens.



Développer

UNE AGRICULTURE DURABLE

ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Deuxième secteur économique régional, avec près de **56 000 exploitations**, l'agriculture constitue un secteur stratégique pour l'Occitanie. Conscient de cet enjeu, l'État déploie des politiques de soutien au monde agricole, avec une attention particulière portée à :

- l'accompagnement de la transition agricole, la région étant la première en agriculture biologique. Les surfaces agricoles en agriculture biologique représentent 19 % des surfaces cultivées ;
- la juste rémunération des agriculteurs, le revenu moyen régional étant inférieur de 45 % à la moyenne nationale.

En 2025, le secteur agricole a fait face à de multiples crises, et notamment **avec la survenue de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC)** au mois d'octobre dans la région. Face à ces difficultés, l'État a répondu présent en réalisant une vaccination massive dans des délais contraints, avec 66,7 % des bovins vaccinés au 31 décembre, et en apportant un soutien financier rapide aux exploitations touchées. La couverture vaccinale a été acquise mi-janvier.

Plus largement, la profession rencontre des difficultés structurelles, c'est pourquoi le président de la République a donné une suite favorable à la demande du président de la chambre régionale d'agriculture, lors de son déplacement le 12 novembre, pour mettre en place un **« territoire d'expérimentation »**.

Dans un même souci de faciliter le quotidien des agriculteurs, 2025 a été la première année de fonctionnement des Missions Inter-Services de l'Agriculture (MISA), placées sous l'autorité des préfets de département. Ce dispositif est l'une des premières mesures visant à l'instauration d'un contrôle unique dans le secteur agricole.

De plus, l'État accompagne les professionnels dans leurs démarches de transition agroécologique, à travers le **Plan Agriculture Climat Méditerranée (PAM)** et le soutien à l'agriculture biologique, afin d'anticiper les défis futurs du monde agricole.

Par ailleurs, afin de permettre l'accès à une alimentation saine, durable pour tous, l'État continue son soutien aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et favorise le recours à des produits durables dans la restauration collective. Par ces actions, les circuits courts sont renforcés et il est garanti à tous une alimentation de qualité, tout en fournissant des débouchés pérennes aux agriculteurs.

Le développement de ces dispositifs s'inscrit dans la logique de faire de la souveraineté agricole, un objectif structurant des politiques publiques, tel que consacrée par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, promulguée le 24 mars 2025.

SOUTENIR LE SECTEUR AGRICOLE FACE À LA CRISE

L'année 2025 a été particulièrement éprouvante pour le secteur agricole, qui a dû faire face à une succession de crises sanitaires (dermatose nodulaire contagieuse, fièvre catarrhale ovine, etc) et à des difficultés plus structurelles, en particulier pour les filières grandes cultures et viticoles.

Dans ce contexte, les services de l'État en Occitanie ont été pleinement mobilisés pour soutenir les professionnels.

L'Occitanie a accueilli plusieurs visites officielles de la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, dont celle en présence du président de la République, à Toulouse, afin de rencontrer notamment une délégation d'agriculteurs. Ces visites ont été l'occasion de prendre plusieurs grands engagements pour soutenir le monde agricole. Ces engagements ont fait l'objet d'un suivi étroit avec les représentants régionaux de

la profession, reçus régulièrement par le préfet. Ce dialogue constant, transposé à l'échelle départementale par les préfets de département, a permis de déployer rapidement des mesures de soutien, dont des aides d'urgence.

En effet, au-delà des aides structurelles accordées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), à hauteur de **1,2 Md€ pour 2025**, les services de l'État ont déployé près de **76 M€ de crédits de crise en Occitanie**, afin de répondre aux situations les plus urgentes, notamment en matière sanitaire. À titre d'exemple, l'apparition du premier foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), apparu le 15 octobre et initialement contenu dans le département des Pyrénées-Orientales, ainsi que la dégradation ensuite de la situation sanitaire dans la région, notamment à compter du 9 décembre (découverte d'un foyer en Ariège), ont mené à la mise en place **de zones réglementées couvrant 8 des 13 départements**.



Au 31 décembre 2025, **1,18 M€ de fonds d'urgence a été payé pour une enveloppe régionale de 4 M€**. Ce fonds dont l'objectif est de soutenir les exploitations confrontées à des difficultés de trésorerie, du fait des restrictions de mouvements, a vu son enveloppe doublée et se chiffre à **7,64 M€ pour l'Occitanie sur les 22 M€ nationaux**. Par ailleurs, un dispositif complémentaire de prise en pension des bovins retenus en zones réglementées a été mis en œuvre.

La maladie de la DNC a nécessité une mobilisation importante des services sur le terrain, par l'intermédiaire des Directions Départementales de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) au ministère de l'agriculture, ou des acteurs du sanitaire, et également d'un point de vue du pilotage et de la coordination par le préfet, appuyé par la DRAAF. Des rencontres régulières avec les représentants de la profession ont aussi été organisées.

C'est dans ce cadre, que se sont tenues à la préfecture, les 2 réunions de la cellule de dialogue scientifique entre experts scientifiques et représentants de la profession agricole. Cette instance d'échanges sur la stratégie vaccinale, mise en place à l'issue de la venue de la ministre de l'agriculture le 15 décembre 2025, a abouti à la saisine du Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), afin d'expertiser dans quelles conditions un abattage sélectif serait possible, notamment une fois l'immunité collective atteinte. Enfin, par l'importance des moyens déployés, une vaccination massive a été déployée dans des délais contraints, avec 66,7 % de bovins vaccinés au 31 décembre 2025.

De plus, un accompagnement spécifique a été apporté à la filière viticole, centrale pour l'agriculture régionale. Outre les aides d'urgence, 80 M€ de crédits de droit commun ont été mobilisés dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés (OCM), pour soutenir la restructuration du vignoble, les investissements et les actions de promotion. Une mesure

d'arrachage définitif de parcelles a également été mise en œuvre, à hauteur de **67 M€, dans la région, pour 16 801 ha arrachés**.

La filière de la pépinière viticole, également fragilisée, a aussi bénéficié **d'un dispositif spécifique d'arrachage de vignes mères de porte-greffes, doté d'un million d'euros**





au niveau national, représentant 320 000€ d'aides en Occitanie. Ces fonds permettent d'indemniser les viticulteurs pour l'arrachage de vigne, afin d'adapter le potentiel de production viticole aux évolutions du marché, et s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement plus global de la filière, par l'intermédiaire des **conseils de bassin Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest**, que le préfet a réuni dans un format exceptionnel « inter-bassins », le 24 octobre à Carcassonne.

Cette rencontre visait à partager un diagnostic commun et à réaliser un point d'étape sur les actions engagées à l'échelle régionale face à la crise. En effet, la prévision de récolte 2025 en Occitanie s'annonçait historiquement faible, avec **9,06 Mhl** pour les départements du bassin Languedoc-Roussillon et **1,75 Mhl** pour les départements du bassin Sud-Ouest (baisses respectives de 22,5 % et 23,6 % en 10 ans).

À ces volumes en recul s'ajoutent la hausse du coût des matières sèches et des intrants, la stagnation des prix, la déconsommation, les difficultés à l'export ainsi que les impacts croissants du changement climatique. Les échanges ont ainsi permis d'aborder bon nombre de sujets : les perspectives de récolte, la conjoncture des marchés, l'évolution récente du potentiel viticole, mais aussi, par exemple, l'avancée du contrat de filière régional ainsi que les enjeux liés au futur de l'OCM viti-vinicole et de la PAC post-2027.

L'agriculture occitane connaît une crise multifactorielle, c'est pourquoi, afin de proposer des solutions durables au secteur, un travail partenarial avec les représentants régionaux de la profession agricole est engagé sur la détermination des nouvelles modalités de la Politique Agricole Commune post-2027, les conférences pour la souveraineté alimentaire ainsi que la démarche **« Territoires d'expérimentation »**.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS EN FAVORISANT LA RÉSILIENCE, LA DURABILITÉ ET LA STRUCTURATION DE L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE

GIEE :

L'année 2025 marque la dixième année **du dispositif des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) Occitanie**. Cet engagement fort des acteurs régionaux dans la transition écologique fait de la région la première en nombre de collectifs, avec près de 3 000 agriculteurs inscrits dans des démarches collectives agroécologiques au travers des 226 GIEE. L'État s'est également engagé pour soutenir les collectifs d'agriculteurs qui s'impliquent en faveur de la transition agroécologique par le réseau « DEPHY fermes » et les « Groupes 30 000 ».

La notion de triple performance qu'elle soit économique, environnementale ou sociale, garante de la pérennité des exploitations, est partagée par ces trois dispositifs. Le réseau des fermes Dephy, engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides, sert notamment de référence pour la constitution d'un « Groupe 30 000 », qui est un collectif d'exploitations se regroupant pour mettre en place des techniques économes en produits phytosanitaires qui ont déjà été testées et adoptées.

Cette transition se manifeste également en Occitanie par les efforts du monde agricole pour préserver la ressource en eau, avec un fort engagement dans les plans de gestion de la ressource en eau sur les versants Rhône-Méditerranée-Corse, et le Pacte pour l'agroécologie du bassin Adour-Garonne.

Plan Agriculture Climat Méditerranée :

S'il existe une dynamique en faveur d'une transition agroécologique, elle mérite d'être préservée et amplifiée au regard des enjeux climatiques. Pour ce faire, les services de l'État ont poursuivi le déploiement du **Plan Agriculture Climat Méditerranée (PAM)**. Lancé fin 2024, ce dispositif repose sur une triple ambition : produire en lien avec un territoire, valoriser les filières locales, et diversifier les systèmes agricoles pour les rendre plus résilients. La démarche est déployée dans 18 départements, dont 8 en Occitanie.

Le plan PAM repose sur deux volets : d'une part, un soutien à la maturation des projets, d'autre part, la labellisation de territoires en Aires Agricoles de Résilience Climatique (AARC).

A ce stade, **28 AARC** ont été labellisées, par le préfet de région en Occitanie, lors de la première relève de l'appel à manifestation d'intérêt. Elles recouvrent une grande diversité de productions : viticulture, élevage, arboriculture, oléiculture ou des productions non alimentaires comme le chanvre. En 2025, **19 projets** ont été retenus, représentant **23,7 M€** d'investissements pour **9,3 M€ d'aides publiques**. Ce programme incarne une nouvelle génération de politiques agricoles intégrées, centrées sur l'adaptation des exploitations et la territorialisation des transitions.

Autres projets :

En parallèle de ce plan structurant, la région Occitanie peut compter sur plusieurs atouts majeurs.

D'abord, grâce **aux projets de démonstrateurs territoriaux de transition agricole et**

alimentaire, accompagnés via France 2030, la profession dispose désormais d'exemples réussis de transition agroécologique.

Par ailleurs, avec le **groupement d'intérêt public "Lien Innovation Agroécologie" (LIA)**, véritable laboratoire d'innovation et de diffusion des nouvelles pratiques agricoles, l'Occitanie dispose d'un outil unique pour diffuser l'innovation auprès des professionnels du secteur agricole. Ces différents outils sont autant d'atouts **pour réussir une transition écologique au service d'une agriculture résiliente, durable et compétitive.**

PROMOUVOIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Occitanie est la première région française en matière d'agriculture biologique, avec plus de **14 123 exploitations engagées et plus de 19 % des surfaces agricoles cultivées en bio**. Pour soutenir cette dynamique, le **Plan Bi'O 2023-2027**, porté par l'État et le conseil régional, vise à consolider l'agriculture biologique face aux difficultés économiques récentes du secteur. Ce plan fixe comme objectif principal d'atteindre **25 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2030**, tout en assurant la structuration des filières, la valorisation des produits, la montée en compétence des acteurs, et l'accessibilité du bio pour tous. Il s'inscrit aussi dans une logique de territorialisation des politiques publiques de soutien à l'autonomie alimentaire des territoires, en lien avec les enjeux de résilience et de transition agroécologique.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la **restauration collective** constitue un levier stratégique, notamment pour renforcer la demande en produits biologiques. La cible fixée par la loi EGALIM est claire, avec un objectif de **50 % de produits durables, dont**



20 % issus de l'agriculture biologique, dans tous les établissements de restauration collective. En Occitanie, l'action de l'État a été renforcée en 2024 par plusieurs initiatives concrètes aboutissant à une nette progression de l'inscription des cantines sur la plateforme « Ma Cantine », avec désormais **5 300 structures enregistrées.**

L'État joue un rôle moteur dans l'atteinte de cet objectif, en s'assurant de l'exemplarité des structures dont il a la responsabilité, notamment les restaurants administratifs.

GARANTIR UNE ALIMENTATION SAINTE, DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS : LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

En 2025, les services de l'État ont poursuivi leur mobilisation en faveur de politiques alimentaires durables,

à travers le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Portés par des collectivités, ces programmes reposent sur une logique de partenariat étroit entre l'État, les collectivités et les acteurs des territoires (producteurs, distributeurs, associations, etc). L'Occitanie s'est fortement engagée dans cette dynamique, avec plus de **60 PAT en cours ou en émergence** répartis dans l'ensemble des départements de la région.

Après les débuts pionniers des années 2010 et l'expansion des années 2020/2024, leur nombre tend aujourd'hui à se stabiliser. Dans le même temps, ils ont élargi le périmètre de leurs actions vers les questions de lutte contre la précarité alimentaire, d'agroécologie et de nutrition et santé, en lien avec la Stratégie interministérielle Nationale Alimentation, Nutrition, Climat (SNANC), en cours de finalisation.

L'État accompagne cette mobilisation dans le cadre du plan France Relance, qui permet de financer l'émergence des PAT et de soutenir les projets concrets dans les PAT labellisés ou en cours de labellisation, par l'intermédiaire du Contrat de Plan État-Région (CPER). Ainsi, entre 2021 et 2024, **plus de 12,2 M€ de crédits publics** ont été mobilisés pour soutenir ces démarches en Occitanie, permettant le financement de **840 projets**. Les projets soutenus couvrent un large spectre : développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, structuration de filières agricoles durables, amélioration de l'accessibilité à une alimentation de qualité, appui à la relocalisation de la production, etc.. L'ensemble de ces actions a été porté par une grande diversité d'acteurs, dans une logique de coconstruction territoriale.

FACILITER LES TRANSMISSIONS ET LES INSTALLATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Un enjeu majeur, pour le secteur agricole, est d'assurer le renouvellement des générations. En Occitanie, il est estimé que près de **39 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans**.

Une des mesures de la dernière loi d'orientation agricole prévoit ainsi d'instituer, dès le 1er janvier 2027, **le réseau France Services Agriculture (FSA)**. Ce dernier doit, à la fois, accueillir, informer et orienter les porteurs de projets d'installation agricole et les futurs cédants. Les chambres d'agriculture, au titre de leur mission de service public, assureront cette prise en charge au sein d'un PADU (Point d'Accueil Départemental Unique).

Une expérimentation est ouverte pour tester ce nouveau dispositif dans deux départements d'Occitanie sur la période de janvier à juillet 2026. Deux dossiers ont été déposés en 2025 par la Chambre Régionale d'Agriculture, pilote de ces actions :

- « **Transmission** » dans l'Aveyron : associant la chambre départementale d'agriculture, l'Adear 12 et Cerfrance ;
- « **Émergence** » dans l'Hérault : associant la chambre départementale d'agriculture, Terres Vivantes 34 et les Jeunes Agriculteurs 34.

Ces projets permettront également d'associer d'autres acteurs sur les territoires tests pour échanger sur les modalités de mise en œuvre. Au niveau régional, le sujet « Installation-Transmission » est co-piloté par la DRAAF et le conseil régional. Une instance régionale, en charge de suivre ces dossiers, le Comité Régional Installation-Transmission (CRIT), se réunit régulièrement.

Transformer
LES MOBILITÉS
DU QUOTIDIEN



TRANSFORMER LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

La décarbonation des mobilités constitue l'un des axes majeurs de la démarche de planification écologique portée par le Gouvernement. En Occitanie, cette priorité s'est traduite par la signature en 2025 du volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER).

La croissance démographique exceptionnelle et le dynamisme économique que connaît la région génèrent des besoins importants en matière de mobilités. Ceux-ci visent à répondre aux enjeux de désenclavement des villes moyennes et des territoires ruraux, ainsi qu'à la décongestion des réseaux de transport des deux grandes métropoles régionales, Toulouse et Montpellier. Ils concernent également l'amélioration des liaisons entre l'Occitanie, Paris et l'Europe, notamment à travers la poursuite des opérations des deux grands projets de lignes à grande vitesse d'Occitanie : la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) et la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).

Par ailleurs, le financement d'études et de travaux visant la sécurisation de routes nationales (Ariège, Hautes-Pyrénées et Lozère) permettront la réalisation d'ouvrages favorisant la circulation des habitants de l'Occitanie dans de meilleures conditions.

Il convient de souligner l'investissement majeur que constitue la mise en place d'un tunnel paravalanche, sur la RN320 au niveau de l'Hospitalet, permettant un passage vers l'Andorre plus sûr pour les automobilistes, en période hivernale.

Enfin, la signature du volet « mobilités » du CPER, a permis de consacrer **50 M€ aux véloroutes** et d'investir en faveur **des aménagements cyclables**, en sus du fonds vert (**3 M€**).

LA SIGNATURE DU VOLET MOBILITÉS DU CPER

Après plusieurs mois de négociation et de concertation avec les territoires, **l'avenant mobilités du Contrat de Plan État – Région 2023-2027 a été signé le 4 avril 2025 par Pierre-André Durand, préfet de Région, et Carole Delga, présidente du conseil régional, en présence de Philippe Tabarot, ministre des transports. 1,52 Md€** seront investis en faveur de l'entretien et la modernisation des infrastructures de transports d'ici 2027, **dont 656 M€ mobilisés par l'État.**

Conformément aux orientations nationales, 70 % de ces investissements sont dédiés aux **transports décarbonés** (transports ferroviaires et collectifs, dont les projets de services express régionaux métropolitains, ainsi que le vélo). Les opérations inscrites dans ce contrat de plan visent à relever le défi de la planification écologique en Occitanie, offrir des services de mobilités adaptés aux dynamiques démographiques que la région connaît, dé-saturer les voies ferrées et routières des aires métropolitaines et désenclaver les territoires périphériques.



Signature du CPER mobilités 2023/27

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS (SERM)

Après l'obtention de la labellisation en 2024 pour les services express régionaux métropolitains de Montpellier et de Toulouse, l'année 2025 a été consacrée à l'élaboration des dossiers de demande de statut.

Les acteurs du territoire et partenaires des SERM se sont réunis au second semestre et ont ainsi confirmé leur mobilisation autour des enjeux de mobilité qui se posent dans les métropoles. Dans un contexte territorial de forte hausse démographique, ces deux SERM permettront de proposer plus de trains pour les déplacements domicile-travail et d'augmenter l'offre de transports en commun (cars et bus à haut niveau de service, tramways, réseau de vélo...), avec des amplitudes horaires élargies.

L'année 2025 a également vu l'inauguration du Centre de Commande Centralisé (CCR), à la gare de Toulouse

Matabiau, étape majeure dans cette démarche SERM, à l'occasion d'un événement le 31 mars 2025. L'installation de cette CCR, socle de la branche ferroviaire du futur SERM, **a mobilisé plus de 6 M€ de l'État**, soit plus de la moitié du coût total.

L'AMÉNAGEMENT DES LIGNES FERROVIAIRES EXISTANTES

Le volet mobilités du contrat de plan Etat – Région, signé le 4 avril 2025, consacre **plus d'1 Md€ aux opérations ferroviaires**, dont la mise en accessibilité des gares. Ce CPER permettra ainsi de financer l'ensemble des travaux en gare, dont plus de 83% sont déjà terminés. En 2025, les travaux en gare de Tarbes et Carcassonne ont été achevés. La nouvelle gare de Montauban, qui a bénéficié de **8 M€ de l'État**, au titre du plan de relance, a été inaugurée le 11 juin par le préfet de la région Occitanie.

Concernant les opérations ferroviaires marquantes, des travaux de remise en état de la voie ferrée de Lannemezan-Labარthe ont été réalisés. Cette ligne ferroviaire, située dans les Hautes-Pyrénées, génère un trafic de 650 wagons de marchandises par an, desservant essentiellement l'entreprise Arkema. Cette opération visait à pérenniser les circulations sur la ligne pour un montant d'investissement de 7 M€ dont 59% apportés par l'État.

LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE À GRANDE VITESSE

La région Occitanie est concernée par deux projets majeurs : le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), également intitulé LNSO, mais qui concerne aussi la région Nouvelle-Aquitaine et la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP)

- **La LNSO** mobilise, aux côtés de l'État, **24 collectivités partenaires**, regroupées au sein de la société du grand projet du Sud-Ouest. Le financement est assuré

conjointement par l'État (40%) et les collectivités (40%), avec le soutien de l'Europe (20%). La première étape du projet concerne la liaison entre Bordeaux et Toulouse, évaluée à **10,3 M€**.

Engagés en 2024, les travaux des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) et des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) se sont poursuivis en 2025, dans le respect des échéances de mise en service de ces deux composantes du GPSO, **qui visent une mise en service en 2032**. Ces deux chantiers ont mobilisé un financement de près **d'1 Md€**, apportés à parité par l'État (AFITF) et les collectivités, au travers de la société du GPSO.

La première demande d'autorisation environnementale, déposée début mai 2025 par la SNCF, en vue de la réalisation des opérations préalables aux travaux de la liaison Bordeaux-Toulouse (sondages géotechniques et archéologie préventive) a fait l'objet d'une consultation publique, qui s'est déroulée du 27 octobre au 28 novembre 2025. Lors de cette consultation, 32 850 personnes se sont





connectées à la plateforme numérique et 3 769 contributions ont été déposées.

Parallèlement, la SNCF a passé un important contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études SYSTRA, permettant de travailler à la constitution d'un dossier de consultation des entreprises.

Le Gouvernement se prononcera sur les modalités de financement et de réalisation opérationnelle de la liaison nouvelle Bordeaux-Toulouse, lorsque le rapport du conseil d'orientation des infrastructures aura été remis.

- **La LNMP** mobilise, aux côtés de l'État, **11 collectivités partenaires**, regroupées au sein de la société de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan. Le financement est assuré conjointement par l'État, les collectivités territoriales et l'Europe avec les mêmes clefs de financement que pour la LNSO.

Les études et acquisitions foncières de la phase 1 du projet (Montpellier-Béziers) se sont poursuivies en 2025. Cette phase 1 approche désormais d'une phase plus opérationnelle, avec l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Conformément aux engagements souscrits dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la SNCF a engagé, sous l'égide des partenaires publics du projet, une **démarche participative citoyenne concernant le viaduc de Poussan**. Cette démarche, saluée par l'attribution d'un prix (« Décider ensemble », avec un jury de professionnels de la participation citoyenne) a abouti à la remise au comité de pilotage du projet, le 11 juillet 2025, des conclusions de l'atelier citoyen. Cette démarche se poursuivra en 2026, en vue d'assurer la prise en compte optimale de ces conclusions dans le cadre des marchés de conception-réalisation de la phase 1.

Parallèlement, la demande d'autorisation environnementale, déposée par SNCF pour la réalisation d'opérations préalables aux travaux de la phase 1 (sondages géo-techniques et archéologie préventive) a fait l'objet **d'une enquête publique**, du 19 novembre au 20 décembre 2025. Les avis recueillis sur le dossier, et notamment l'avis favorable du 16 décembre 2025 du conseil national de protection de la nature seront pris en compte dans la décision envisagée en mai/juin 2026.

LES ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES ROUTES NATIONALES

En 2025, le volet mobilités du CPER a consacré **460 M€, dont 231 M€ de part État**, aux études et travaux sur le réseau routier. Plusieurs opérations, sous maîtrise d'ouvrage du préfet de région, ont franchi des étapes importantes.

- S'agissant des aménagements de la **RN 20 en Ariège**, l'autorisation environnementale de la déviation de Tarascon a été délivrée par le préfet de l'Ariège le 18 juin 2025 et les travaux de sécurisation d'Ussat et Ormolac-Ussat-les-Bains ont démarré le 16 juin 2025.

- L'opération de **déviation d'Adé** dans les Hautes-Pyrénées a fait l'objet **d'une enquête publique environnementale débutée le 15 décembre 2025**. Elle consiste en un tracé neuf de six kilomètres, à deux fois deux voies. Elle vise à répondre au besoin d'aménagement des territoires situés au sud de Tarbes et autour de Lourdes, et à améliorer la sécurité et les conditions de déplacements des usagers, ainsi que le cadre de vie des habitants d'Adé.

- Enfin, le comité de pilotage de la **RN 88 en Lozère**, présidé par le préfet de la région, en présence du préfet de la Lozère, a permis aux partenaires de s'accorder





Galerie paravalanches H2

sur la priorité à donner aux premiers aménagements de sécurité, notamment dans le secteur de l'Habitarelle.

LA GALERIE PARAVALANCHE DE L'HOSPITALET : UN OUVRAGE ESSENTIEL POUR SÉCURISER L'ACCÈS À L'ANDORRE

Le paravalanche, situé sur la RN320 à L'Hospitalet-près-l'Andorre, est un ouvrage majeur, destiné à **sécuriser l'accès à l'Andorre**. Implanté au niveau du couloir H2, reconnu comme particulièrement sensible aux risques naturels, cet équipement renforce durablement la sécurité des usagers et garantit une meilleure continuité du trafic, notamment durant la période hivernale où les conditions météorologiques sont les plus critiques.

Long de 300 mètres, ce paravalanche constitue une infrastructure stratégique pour la mobilité transfrontalière, en

protégeant la chaussée des chutes de neige et de rochers. Sa réalisation s'inscrit dans une volonté commune de sécuriser cet itinéraire essentiel, emprunté chaque année par de nombreux habitants, travailleurs et touristes.

Afin de valoriser ce projet et d'en présenter les différentes étapes de construction ainsi que ses enjeux techniques et territoriaux, un film dédié est disponible sur le site internet de la DIR- Sud-Ouest (DIRSO) : <https://www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr/l-histoire-du-paravalanche-h2-le-film-a10429.html>

L'ouvrage a été officiellement inauguré, le 24 novembre 2025, par le préfet de région et le chef du Gouvernement andorran.

LE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

La décarbonation des transports trouve une traduction concrète dans les actions

en faveur du report modal vers les modes actifs.

Ainsi la signature du volet « mobilités » du contrat de plan État-Région, qui consacre **50 M€ aux véloroutes**, a permis d'investir en faveur des aménagements cyclables : des projets dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, le Lot et les Pyrénées-Orientales ont ainsi bénéficié en 2025 de près de **2,4 M€ de subventions de la part de l'État**.

Le soutien financier de l'État se traduit également via la mobilisation du fonds vert : en 2025, **plus de 3 M€** ont ainsi bénéficié à des projets d'aménagements cyclables en Occitanie.

Plus spécifiquement, dans le cadre du programme « Territoires Cyclables », l'État soutient deux intercommunalités lauréates en Occitanie : Rodez Agglomération et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. A ce titre, près de **16 M€** bénéficieront aux projets cyclables de ces territoires, ce qui en fait la 2ème région la plus dotée sur le territoire national, pour ce programme.

LES PLATEFORMES AÉROPORTUAIRES : LA COOPÉRATION ENTRE LES AÉROPORTS DE TARBES-LOURDES ET PAU POUR LA LIAISON AVEC PARIS/ORLY

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et le préfet de la région Occitanie ont poursuivi en 2025 **des réunions d'échanges** avec l'ensemble des collectivités concernées par le sujet de la **desserte aérienne du piémont pyrénéen avec Paris/Orly**, dans un objectif de coopération entre les aéroports de Tarbes-Lourdes et de Pau.

Les deux aéroports sont situés à 53 kilomètres de distance l'un de l'autre et desservent des zones de chalandise qui se recouvrent. L'évolution de leur trafic diffère, notamment depuis 2020. Dans un contexte où l'usage du mode transport aérien a connu de profondes modifications depuis la pandémie de COVID-19, avec le développement de la visioconférence, ou encore un plus grand recours au mode ferroviaire, le nombre de voyages « d'affaires » a significativement décru. De ce fait, les compagnies aériennes ont adapté leur stratégie et un mouvement de restructuration a été initié sur les vols intérieurs.

Après plusieurs mois d'échanges et de réflexion débutés en 2024, avec l'appui de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) sur les conditions d'une meilleure coordination entre les deux plateformes aéroportuaires, les collectivités ont unanimement convergé vers une offre coordonnée avec deux allers/retours quotidiens vers Orly pour chaque plateforme aéroportuaire, dans le cadre d'une délégation de services publics.

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation a signé, le 12 septembre 2025, l'arrêté portant sur les obligations de service public pour les services aériens réguliers entre Tarbes et Orly et entre Pau et Orly.

Sur cette base, les deux aéroports ont, dans la foulée, lancé leur procédure d'appels d'offres, afin de sélectionner les compagnies aériennes qui opéreront sur ces liaisons aériennes.

Diversifier la culture, le patrimoine,

RENFORCER LES ACTIONS

DANS LE DOMAINE DU SPORT ET EN DIRECTION DE LA JEUNESSE



DIVERSIFIER LA CULTURE, LE PATRIMOINE, RENFORCER LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT ET EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Partie 1 : Culture, patrimoine

L'action de l'État en matière culturelle et patrimoniale est mise en œuvre par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), service déconcentré du ministère de la culture. Des établissements publics nationaux traitent d'esthétiques particulières comme le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Centre national de la musique ou le Centre national du livre, pour n'en citer que quelques-uns.

Au sein de la DRAC, sous l'autorité du préfet de région, plusieurs services se répartissent les champs thématiques, comme le pôle Création et le pôle Action culturelle et territoriale, mais aussi le pôle du Patrimoine et de l'architecture, qui regroupe notamment la conservation régionale des monuments historiques et le service régional de l'archéologie. À ces pôles, répartis sur Toulouse et Montpellier, s'ajoutent les unités départementales de l'architecture et du patrimoine, au sein desquels travaillent les architectes des bâtiments de France.

En matière de gouvernance, les transformations ont été fructueuses en 2025 avec des **rapprochements de structures** pour former des ensembles cohérents et renforcés. Les trois agences culturelles régionales État-Région (Occitanie Films, Occitanie en Scène, Occitanie Livre et Lecture) se sont rassemblées en une seule agence : **l'Agence unique, « Occitanie Culture »**. Projet inédit en France, la création d'une grande agence régionale dédiée à la culture, vise à poursuivre l'accompagnement des professionnels du livre, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, tout en améliorant la transversalité, l'efficacité et la lisibilité des actions menées, au service du secteur culturel sur tout le territoire régional.

A titre d'information, pour soutenir la culture et le patrimoine, ses acteurs et ses médiateurs qui apportent l'ouverture artistique et culturelle en tous lieux et auprès de tous les publics, l'État a engagé près **de 94,3 M€, dont 75,8 M€ de crédits déconcentrés** portés directement par la DRAC.

Le développement des conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) est restée une priorité de cette direction régionale pour 2025.

LES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU CPER 2021/2027 :

Durant l'année, plusieurs dossiers importants d'investissement, inscrits au contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 ont connu des accords sur le périmètre et le financement des travaux, autour de collaborations renforcées entre l'État, le conseil régional d'Occitanie, les conseils départementaux concernés et les communes et intercommunalités d'implantation.

Le Centre européen de recherches sur la Préhistoire de Tautavel, dans les Pyrénées-Orientales, va connaître une réhabilitation-extension pour mieux accueillir le public et améliorer les conditions de conservation des collections et de recherche, **pour un investissement total de 30 M€**. Il en est de même pour l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, dans le cadre d'une extension majeure et d'une réhabilitation des locaux de l'architecte Georges Candilis pour **28 M€**.

SOUTENIR LA PRODUCTION ARTISTIQUE

Les équipes artistiques

L'attractivité de la région Occitanie s'exerce aussi auprès des artistes et des professionnels de la culture toujours plus nombreux à arriver en région. Or, elle reste sous-dotée en lieux labellisés, en particulier dans ses vastes zones rurales. Aussi, la DRAC s'attache à soutenir un maillage d'équipements, de lieux et de manifestations à côté des structures labellisées. Cette architecture

particulière est essentielle au maintien de la vitalité artistique et culturelle des 13 départements d'Occitanie. Le travail important engagé depuis plusieurs années pour le renouvellement des équipes artistiques accompagnées, a été poursuivi cette année encore et porte ses fruits, tant pour laisser entrer de nouvelles équipes que pour prendre en compte les enjeux de parité et de diversité.

Malgré la contrainte budgétaire, la DRAC s'est efforcée de maintenir l'effort au niveau de l'an passé faisant cependant le constat d'une insuffisance au regard du volume des demandes et de l'augmentation de leur qualification.

L'Agora, Cité internationale de la Danse

Elle est également un rapprochement marquant de l'année, regroupant le festival Montpellier Danse, dont l'emblématique directeur, Jean-Paul Montanari, est décédé en 2025, et le centre chorégraphique national de Montpellier, lancé par le chorégraphe Dominique Bagouet.

À la tête de cette aventure collective, un quatuor aux talents complémentaires qui forme une alliance redoutable. D'un côté, 2 chorégraphes aux univers contrastés – Hofesh Shechter, figure incontournable de la scène internationale, et Jann Gallois, créatrice audacieuse en pleine ascension. De l'autre, l'expérience affûtée de Dominique Hervieu à la direction artistique et la rigueur gestionnaire de Pierre Martinez.

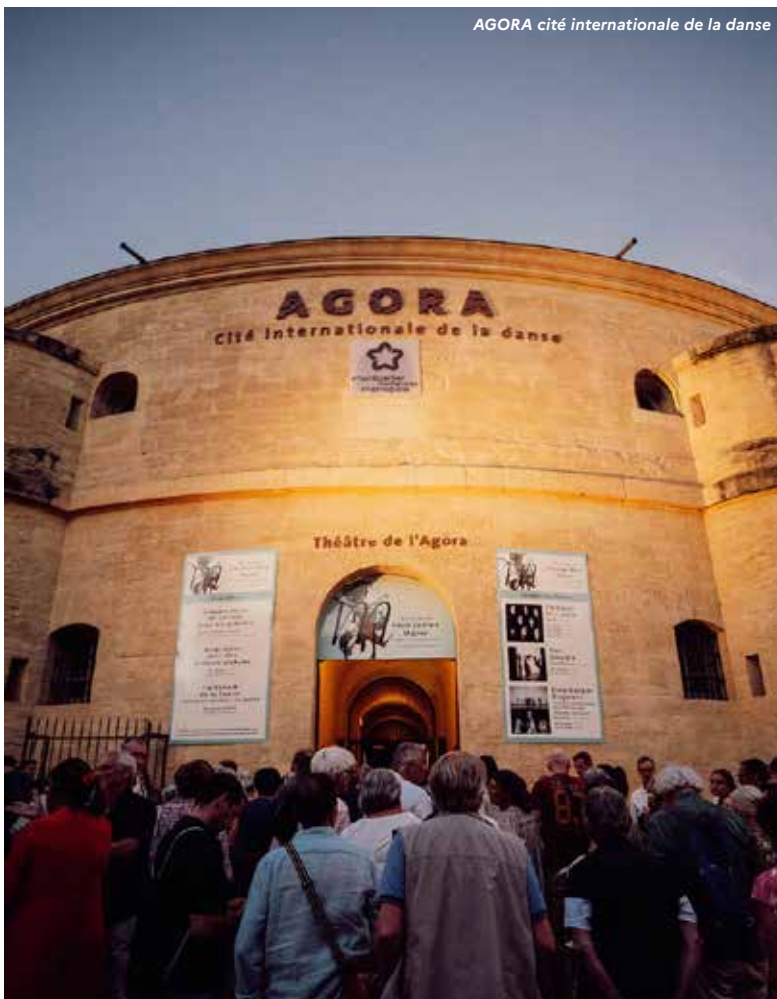
La politique de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

La politique de contractualisation avec les collectivités autour du développement de l'éducation artistique et culturelle a poursuivi son déploiement en 2025 avec **4 nouvelles « conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle » (CGEAC)** (CC Neste-Barousse, CC Pyrénées Vallée des Gaves, PETR Lauragais et PETR Vallée de l'Aude) portant ainsi à 40 le nombre de conventions conclues dans ce cadre.

L'année a aussi vu le lancement d'un chantier de révision du format des conventions départementales. Ce travail, actuellement mené avec 3 départements pilotes – le Gers, les Pyrénées-Orientales et

le Lot – a pour but **d'élargir le périmètre des conventionnements actuels**, orientés vers le soutien aux dispositifs artistiques et culturels mis en œuvre par les départements, en visant une contractualisation prenant en compte l'ensemble du territoire, de ses acteurs et de ses habitants, **notamment les plus éloignés de l'offre culturelle** (bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap, publics éloignés des lieux de diffusion, ...) pour développer une éducation artistique et culturelle, « tout au long de la vie »,

Ces travaux et réflexions aboutiront à un nouveau modèle de convention transposable aux autres départements de la région.



PROTÉGER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE

Études et travaux dans les cathédrales

En 2025, les initiatives conjuguées de la DRAC, des collectivités territoriales et des acteurs culturels ont permis **de mener à bien de nombreux études et travaux**, dont les travaux de restauration de la cathédrale de Nîmes ainsi que ceux du clocher de la cathédrale de Rodez. A Toulouse, le chantier de mise en sécurité face au risque incendie et les fouilles prescrites par le service régional de l'archéologie (SRA) **dans la nef Raymondine de la cathédrale Saint-Etienne**. Il s'agit en particulier de mieux documenter les vestiges de l'église des XI-XIIe siècles. Les travaux de restauration de

diverses composantes de cette nef, pour un montant de plus de **6,4 M€**, ont également été engagés.

Musées : le label « exposition d'intérêt national » attribué à deux expositions

Les musées d'Occitanie ont accueilli **2 expositions d'intérêt national** : le musée Fabre de Montpellier a ainsi présenté l'exposition « **Soulages, la rencontre** » et le muséum d'histoire naturelle de Toulouse a proposé l'exposition « **Domestique-moi si tu peux** ». Le label « Exposition d'intérêt national » est attribué de manière déconcentrée par l'intermédiaire des DRAC aux musées de France présentant des expositions remarquables. Cette appellation permet de **valoriser les initiatives en région** et refléter la richesse et la diversité des collections des musées de France. Chaque année, en moyenne, une quinzaine d'expositions obtient ce label, gage d'une visibilité et donc d'une fréquentation accrue.

Fouilles archéologiques : des découvertes récentes

Dans le domaine archéologique, une découverte exceptionnelle a eu lieu sur les hauteurs de la colline dominant **Alès (Gard)**, dans le cadre de fouilles préventives sur des parcelles destinées à la construction de maisons individuelles. Les archéologues de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) sont intervenus sur une surface de 3 750 m². Les recherches ont révélé une occupation humaine dense et continue, couvrant ponctuellement une période comprise entre le II^e siècle avant notre ère et le VI^e siècle de notre ère.



Les fouilles ont révélé au moins **4 habitations remarquablement conservées**, partiellement aménagées dans la roche. Ces structures témoignent d'un savoir-faire avancé en matière de construction et de gestion de l'eau par leurs anciens occupants. Un sol remarquable orné d'un pavement mosaïqué polychrome a été mis au jour. Son décor se distingue par un tapis central constitué d'entrelacs de formes géométriques réalisées en tesselles blanches, noires et rouge violacé. Cette mosaïque, dans un état de conservation remarquable, se distingue par la qualité des couches picturales encore largement intacte.

Enfin, une aire funéraire d'une dizaine de sépultures a également été découverte sur la parcelle, antérieures à la transformation du terrain en terrasses entre le XVI^e et le XVIII^e siècles et dont la date reste à déterminer.



Découverte de la mosaïque à Alès

Le label « Villes et pays d'art et d'histoire » fête ses 40 ans

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » a célébré ses 40 ans avec une rencontre régionale qui s'est tenue à Cahors. Ce label qualifie, depuis 1985, des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. La région Occitanie compte, depuis 2025, **30 villes et pays labellisés** «Villes et pays d'art et d'histoire», avec l'attribution du label au pays d'art et d'histoire de Vidourle Camargue (Gard et Hérault).

LA CULTURE EN ZONE RURALE : L'EXEMPLE DES FESTIVALS

L'année 2025 a vu se développer des mesures en faveur des festivals, venant ainsi compléter l'action déjà menée par la DRAC.

A ce titre, **4 festivals** ont été soutenus en 2025 :

- 29ème Festival des Maynats, à Pouzac (Hautes-Pyrénées) ;
- 37ème édition de « Fête & Détours de la Lumière » et 19ème édition de « Roots'Ergue », à Sauveterre-de-Rouergue (Aveyron) ;
- Festival « Musique en Chemin », à La Romieu (Gers) ;
- Festival « Baignade Sauvage » à Ambialet (Tarn).



Partie 2 : Sport et Jeunesse

En 2025, l'État en Occitanie, au travers de la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), a placé la jeunesse au cœur de ses priorités, en agissant concrètement pour favoriser l'accès au sport, la qualité éducative et stimuler l'engagement citoyen. Au titre de sa mission interministérielle en matière de vie associative et dans un contexte de fragilité économique, un renforcement de l'accompagnement des associations a été engagé et se poursuivra en 2026.

Les actions, menées en étroite collaboration avec les Services Départementaux Jeunesse Engagement et Sport (SDJES) de la DRAJES et l'ensemble des partenaires, ont permis de renforcer l'accessibilité, l'inclusion, la cohésion sociale et l'insertion professionnelle des jeunes sur l'ensemble du territoire régional.

De plus, dans le cadre de ses missions régaliennes, cette direction régionale conçoit et coordonne un programme régional d'inspection et de contrôles, déployés par les services départementaux, visant à renforcer la qualité et la sécurité des pratiques sportives et des accueils collectifs de mineurs. La démarche engagée par le ministère en matière de prévention et de lutte contre les violences et de libération de la parole se traduit par une hausse notable des signalements. Les services se sont mobilisés prioritairement sur la conduite des enquêtes administratives et la prise de mesures de police administrative adaptées aux risques et dangers identifiés.

FAVORISER LA PRATIQUE DU SPORT

Dans la continuité de l'élan impulsé par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'État a poursuivi en 2025 le déploiement du Pass'Sport, dispositif phare d'accès des jeunes au sport, en procédant à une refonte ciblée, afin d'en renforcer l'efficacité au bénéfice des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, le dispositif a été recentré sur les jeunes pour lesquels les freins à la pratique sont les plus prononcés : les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, les jeunes en situation de handicap, ainsi que les étudiants boursiers de moins de 28 ans.



Afin de compenser cette évolution du périmètre et de réduire le reste à charge, identifié comme l'un des principaux obstacles à l'inscription, le montant de l'aide a été porté de **50 à 70 €**.

Si cette refonte a mécaniquement entraîné une diminution du nombre



de bénéficiaires passant de 176 960 en 2024 à 50 444 en 2025, **l'objectif assigné au nouveau cadre d'intervention a été atteint à hauteur de 89 %**, ce qui témoigne de la bonne appropriation du dispositif par les publics cibles. On relève, notamment, **une progression d'environ 5 000 bénéficiaires sur la tranche des 14-30 ans** ainsi qu'une stabilisation du nombre d'étudiants boursiers autour de 4 000 bénéficiaires.

STIMULER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le Service Civique, un engagement au service de la communauté :

En 2025, **12 402 jeunes** se sont engagés en Service Civique en Occitanie, au sein

de 3 280 organismes d'accueil. Grâce au tutorat mis en place par ces organismes, les jeunes volontaires ont conduit des milliers de missions d'intérêt général, auprès de publics divers (scolaires, personnes vulnérables, personnes âgées, grand public...), dans les 10 domaines de missions prévus par la loi et le code du Service National : solidarité, éducation pour tous, sport, environnement, santé, culture et loisirs, mémoire et citoyenneté, développement international, action humanitaire et intervention d'urgence, citoyenneté européenne.

La stratégie régionale de déploiement du Service Civique portée par l'État et ses partenaires, **repose sur 4 axes :**

1- Rapprocher l'offre et la demande de missions pour que chaque jeune

candidat puisse trouver sa mission ;

2- Développer l'offre de missions dans les domaines stratégiques et plébiscités par les jeunes ;

3- Veiller au respect du cadre légal, des principes fondamentaux et du bien-être des jeunes volontaires, par l'accompagnement, la formation des acteurs et le contrôle ;

4- Faire connaître et reconnaître l'engagement des jeunes volontaires, ainsi que les compétences développées, au bénéfice de leurs projets d'avenir.

Dans ce cadre, plusieurs actions structurantes, voire expérimentales ont été mises en œuvre en 2025 :

- Financement de projets de territoires portés par des collectivités territoriales et leurs partenaires, s'appuyant sur le Service Civique pour faire du développement local : 3 nouveaux projets soutenus en 2025 dans l'Aveyron, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales ;

- Accompagnement et financement de l'expérimentation nationale du Service Civique écologique, sur le territoire du Bassin de Thau dans l'Hérault, en partenariat avec l'agglopolé Sète Méditerranée et les acteurs du territoire ;

- Soutien et cofinancement avec le conseil régional Occitanie, d'actions de Service Civique combiné, en faveur de la reprise de parcours pour 87 jeunes décrocheurs scolaires sur 8 départements de la région ;

- « **Tous citoyens !** » en Occitanie, un dispositif expérimental unique en France, initié, financé et copiloté

par l'ARS et la DRAJES Occitanie, en faveur de l'inclusion sociale de jeunes en situation de handicap accueillis en établissements médico-sociaux, par l'engagement en Service Civique ou en bénévolat ;

- Structuration et encadrement du dispositif régional d'intermédiation de Service Civique, dans le cadre d'une concertation avec les acteurs de ce dispositif à effet levier sur le déploiement du Service Civique, notamment dans les territoires carencés ;

- Mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action régional en faveur du développement maîtrisé et sécurisé du Service Civique dans le domaine du sport ;

- Conception et lancement d'une plateforme numérique de présentation et de gestion de l'offre régionale de formations civiques et citoyennes pour les jeunes volontaires ;

- Organisation en lien avec les 13 SDJES, d'une nouvelle édition de la quinzaine régionale du Service Civique : 17 événements et manifestations organisés en décembre 2025, en direction des volontaires, organismes d'accueil, tuteurs et institutionnels.

Simplifier et développer la vie associative

L'accompagnement associatif local a fait l'objet d'une restructuration, dans le cadre de la généralisation de Guid'Asso, tandis que les dispositifs de soutien financier aux associations (FDVA, FONJEP) étaient aussi mis en œuvre de manière optimale.

La marque Guid'Asso a été attribuée à 189 structures (associations, communes, communautés de communes, conseils départementaux, Maisons France Services...) pour trois missions relevant de l'information, de l'accompagnement généraliste ou spécialiste.

La place du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) :

Ce fonds constitue un levier majeur de soutien au tissu associatif en région Occitanie. En 2025, la DRAJES Occitanie a assuré la coordination et la consolidation des programmations financières arrêtées par les 13 services départementaux instructeurs (SDJES).

Les campagnes du FDVA de 2025 se sont déroulées dans un contexte national de contraintes budgétaires, partiellement compensées par la mobilisation des fonds issus des comptes inactifs des associations, permettant de maintenir un niveau global de soutien proche de celui de 2024.

L'enveloppe globale du FDVA, mobilisée en Occitanie en 2025, s'élève ainsi à **6 314 402 €**, contre 6 400 056 € en 2024.

4 435 dossiers ont été déposés en Occitanie, **pour un montant total sollicité de 22 012 695 €**, traduisant à la fois une stabilité du nombre de dossiers déposés, par rapport à 2024 (-0,5 %), mais une hausse significative de la demande financière (+9,1 %).

En dépit de la conjoncture, l'enveloppe est en effet restée stable par rapport à l'année 2024.

Renforcer l'accompagnement et le soutien à l'emploi sportif : engagement en faveur de l'insertion par et dans le sport, via le dispositif SESAME

En Occitanie, le dispositif SESAME est bien connu des partenaires de l'emploi. Il s'inscrit dans cette priorité d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle et constitue un véritable effet-levier, permettant d'accompagner les jeunes vers une qualification, en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation. Il propose un accompagnement personnalisé des jeunes dans la détermination de leur projet et des étapes d'un parcours devant les conduire à l'obtention d'une qualification professionnelle (diplôme d'État).

Il s'agit d'une **aide de 2 000 € maximum par jeune/parcours de formation** et qui peut intervenir en complément d'autres

financements de droit commun. En Occitanie, le dispositif a permis, entre 2015 et 2023, de soutenir financièrement **plus de 3 182 jeunes** dans le cadre de parcours individualisés sur un montant de crédits de l'État (BOP jeunesse et BOP sport), à hauteur de **5 890 804 € de crédits**. L'enveloppe financière 2025 de 320 000 € a permis de financer des actions de formations qualifiantes (diplômes d'État) pour 438 jeunes bénéficiaires (dont 50% des entrants demandeurs d'emploi), 55% des entrants avec niveau inférieur au baccalauréat.



Annexe

Liens vers les rapports d'activité des services régionaux et opérateurs de l'Etat

DREAL : rapport d'activité 2025

<https://intra.dreal-occitanie.e2.rie.gouv.fr/le-rapport-d-activite-2025-de-la-dreal-occitanie-a33633.html>

DREETS : rapport d'activité 2025

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/La-DREETS-publie-son-rapport-d-activite-2025>

DRAAF : rapport d'activité 2025

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/faits-marquants-2025-de-la-draaf-occitanie-a9890.html>

DRAC :

IGAC national : <https://www.culture.gouv.fr/moteur-de-recherche-documentation/rapports/rapport-d-activite-2025-de-l-inspection-generale-des-affaires-culturelles>

base de données Occitanie :

<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-occitanie/ressources-documentaires/bases-de-donnees>

DRFIP : pas de site public

Rectorat : chiffres-clés

<https://www.ac-montpellier.fr/region-academique-occitanie-121436>

ARS : en attente du rapport 2025

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

ADEME : synthèse d'activité 2025

<https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/9045-l-ademe-en-occitanie-synthese-d-activite-2025-9791029726453.html#>

Agence Adour-Garonne : Etat des lieux du bassin Adour-Garonne

<https://www.calameo.com/agence-de-leau-adour-garonne/read/0002225927bc39d2549f3>



